

LE MOUVEMENT OUVRIER À PARIS DE 1870 À 1873

Joseph BARBERET

1874

BIBLIOTHÈQUE OUVRIÈRE

Devise:

«Rien par l'État. Tout par l'association, appuyée sur la science et sur l'initiative individuelle et collective».

Préface de l'auteur:

En commençant ce travail sur le mouvement ouvrier, nous avions cru pouvoir le contenir en un seul volume de la *Bibliothèque ouvrière*. Mais, à mesure que nous entrions dans le développement de notre sujet, nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas possible de le condenser autant.

Notre cadre doit, pour être rempli, renfermer des aperçus succincts sur le caractère et les tendances de cinquante corporations ouvrières, sans compter les phases importantes qui se sont présentées sous un aspect d'intérêt général.

Chacune de ces corporations demande au moins deux pages d'études. Une page de nos volumes contient trente lignes. Nous consacrons donc soixante lignes en moyenne à chaque étude corporative.

Les questions d'intérêt général, que nous allons examiner, sont très-essentielles, et ne peuvent pas, non plus, être rapetissées d'une manière trop laconique. Leur développement nécessite à peu près une centaine de pages, qui, ajoutées aux trois cents des études corporatives, fournissent la matière de deux volumes, chacun d'eux contenant environ deux cents pages.

Le mouvement ouvrier de 1870 à 1874 sera donc publié en deux volumes, formant la suite de celui que nous avons déjà écrit sur: *«Les grèves et la loi des coalitions»*.

Dans le tome premier, nous remontons à 1848 et nous exposons rapidement la situation faite aux prolétaires jusqu'à la fin de l'Empire. Puis, nous prenons les *Chambres syndicales* à leur renaissance et nous en déduisons les premiers résultats, formation et suspension du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*; la *Société d'Études pratiques pour le développement des sociétés coopératives*; la question des prud'hommes.

Dans le deuxième tome, nous continuerons nos examens corporatifs où se formeront de nouvelles Chambres syndicales, et nous aurons à voir la suite des résultats qui en sont découlés: formation de la *Société générale de Crédit mutuel*, en faveur des *Chambres syndicales* et des *Sociétés coopératives ouvrières*; envoi de la délégation ouvrière française à l'exposition universelle de Vienne (*).

(*) N'ayant pas réussi à trouver le deuxième tome, nous ne pouvons présenter ici que le premier. (*Note A.M.*)

Nous ferons en un mot tout le possible pour que cette œuvre soit utile à tous, autant par sa modération dans les conseils pratiques qu'elle donnera aux travailleurs, que par sa fermeté inébranlable dans la revendication pacifique de leurs droits justes et légitimes.

Chapitre premier:

Le prolétariat avant 1848. - Ce qu'il devint après la révolution de février. - L'influence des économistes théoriciens dans les Sociétés ouvrières. - Le 4 septembre et ses suites.

Ce n'est pas chose facile, aujourd'hui, de mettre le doigt sur les plaies sociales et de dire sa façon de penser sur les lois qui nous régissent. La discussion libre n'est guère permise sur le travail et les travailleurs, le capital et les capitalistes.

Abordons néanmoins ce triste et grave sujet: *le mouvement ouvrier.*

Le mouvement ouvrier ne se produit que désespérément, à force de ressentir les peines les plus amères, les souffrances les plus vives. Pour qu'il bouge, il lui faut une poussée pointue, qui pénètre dans ses flancs, et l'oblige à employer ses propres efforts. C'est cette poussée qui le fait vivre, mais d'une vie tellement accidentée, convulsionnée de telle sorte, que sans l'acuité poignante qu'on lui fait endurer sans cesse, il préférerait mourir d'inertie, plutôt que d'exister si douloureusement.

Nous ne pouvons exprimer, dans les quatre cents pages de ce petit travail, la tristesse qui s'empare de nous en réfléchissant à ce que nous allons écrire. Il nous est impossible de rendre fidèlement l'amertume des plaintes, trop justifiées, hélas! qui bruissent dans le sein du prolétariat. Notre rôle, ici, se borne dans l'indication succincte et rapide des phases qui ont jalonné l'évolution ouvrière pendant ces dernières années. - Nous allons dire ce que nous avons vu et entendu, ce que nous avons suivi pas à pas, et tâcher de souder ensemble toutes les bribes principales de notre sujet, dont l'éparpillement ne laisserait à aucun historien la faculté de le juger en connaissance de cause.

Pour qu'il n'y ait ni équivoque, ni malentendu dans notre exposition, il faut que les efforts du prolétariat, précédant la période de son dernier mouvement, soient mis en vue. Un bref retour vers le passé est nécessaire à la comparaison. Nous n'avons pas à remonter bien haut. Les dernières années du deuxième Empire résument suffisamment les aspirations de la classe ouvrière française, depuis sa marche indépendante et résolue. C'est, par les résultats groupés de cette marche laborieuse, partant de 1848 et s'arrêtant en 1870, que nous pourrons analyser et déduire les conséquences du mouvement actuel.

Avant 1848, les salariés souffraient sans pouvoir exprimer leurs souffrances. Ils ressentaient une compression intérieure dont ils ne se rendaient qu'un compte vague. C'était le malaise de l'ignorance.

L'ouvrier aspirait au compagnonnage. Une fois compagnon, il croyait son but atteint. Ce titre prouvait sa capacité professionnelle. Quant à sa misère, il ne lui venait pas à l'idée de l'extirper autrement que par un mariage doté et par son établissement en qualité de patron. Les trois quarts restaient toute leur vie salariés et isolés. Les derniers soupirs de ceux-là s'éteignaient à l'hôpital. Aucune autre existence plus conforme au droit humain n'entrait dans leur conception. - Ils s'y résignaient tout en maugréant contre le sort, selon eux fatal, qui les rivait sur place, sans espoir d'affranchissement.

En donnant le suffrage universel, la révolution de 1848 fit en même temps comprendre aux prolétaires que des droits sociaux s'y rattachaient étroitement. De même que Colomb en mer, dans sa course vers l'inconnu, sentait la terre ferme, ils ont acquis la persuasion qu'un but existait au terme de leurs efforts. Partant de cette idée juste, il ne manquait que de bons pilotes pour marcher logiquement dans la bonne voie. Malheureusement, les travailleurs n'étaient encore qu'au début de cette voie nouvelle. Ils ne pouvaient se guider seuls, et leurs premiers pas furent dirigés par des doctrinaires théoriciens. De là ces aspirations dérivées qui ont signalé la seconde période du dernier empire.

Tant que les prolétaires d'avant-garde ont basé leurs agissements sur les vues des chefs d'écoles, dont la plupart n'obéissaient qu'à des motifs personnels, sans se soucier autrement des résultats de leurs doctrines, la violence a prédominé aux dépens de la raison. C'est ainsi que les grèves, conseillées par les dirigeants écoutés, et acceptées par les gouvernants subis, ont pu se développer sur une échelle stupéfiante.

En fomentant les grèves, les théoriciens - à part les ignorants - savaient bien que les grévistes jouaient-là un rôle de dupes. Dans les luttes économiques, c'est toujours l'argent qui triomphe. Or, était-il raisonnable de lancer le travail contre le capital? Le but avoué était-il bien le but visé?

Comme l'argent ne tranche pas seulement les questions de travailleurs à capitalistes, mais trop souvent aussi les questions politiques, ne voulait-on pas réduire à leur dernière expression les ressources de la classe ouvrière et l'empêcher de prendre la moindre initiative électorale? Toujours est-il que, faute de moyens d'organisation, les ouvriers n'ont jamais pu obtenir un seul mandat législatif sous l'Empire, et cela grâce aux politico-théoriciens du socialisme doctrinaire, qu'ils avaient à tort laissé pénétrer parmi eux. On ne sait jusqu'où leur système nous eut conduit sans la guerre qui a servi à les mettre au pouvoir et à faire connaître leur incapacité.

Dans notre volume précédent, intitulé: «*Les grèves et la loi sur les coalitions*» (1), nous avons constaté l'irrésistible élan qui entraînait, il y a trois ans à peine, les travailleurs dans une voie sans issue. Nous avons démontré, preuves détaillées à l'appui de nos assertions, que les grèves systématiques n'ont fourni aucun avantage appréciable au prolétariat. Il est donc inutile d'y revenir. Du reste, au mois d'août 1870, quand la guerre éclata, les ressources des *Sociétés de résistance* étaient usées, et les sociétaires, dégoûtés de leurs insuccès consécutifs, appauvris par le chômage ou les prêts aux grévistes des diverses professions, ne versaient plus guère à la caisse corporative. De toute manière, il fallait s'arrêter court, ou marcher dans une autre direction.

Cet état de choses ruinait le crédit des hommes politiques, mêlés indirectement à l'agitation économique. Ils avaient des sous-ordres dans presque toutes les *Sociétés ouvrières*. C'est par elles qu'ils satisfaisaient leur ambition. Un peu plus, et ils allaient faire suspecter les têtes corporatives, dont le tort était la naïveté.

La guerre et les préparatifs nécessités par le blocus probable de Paris, ont supprimé tout-à-coup le travail, et, par l'incorporation des travailleurs dans la *Garde nationale*, ont subitement désorganisé les groupements corporatifs ouvriers.

La question sociale fit place nette à la défense de la patrie. Après le désastre de Sedan, et devant l'imminence du danger commun, riches et pauvres, bourgeois et prolétaires n'eurent plus qu'un seul but: repousser nos envahisseurs.

Vint le 4 septembre. On sait comment, ce jour-là, l'indignation publique conduisit instinctivement la masse du peuple devant le *Corps législatif* et devant la demeure du souverain de Décembre. Celle qui fut «*l'impératrice*» s'enfuit avec ses courtisans. Mais, en faisant évacuer les Tuileries, la généralité des parisiens, les travailleurs surtout, crurent qu'après cette besogne faite, leur tâche était accomplie, et ils ne firent presque pas attention à la manière dont *l'Hôtel de Ville* s'emplissait.

Poussés par les événements, les députés de Paris formèrent d'eux-mêmes le gouvernement provisoire de cette République aujourd'hui sans républicains.

Dès qu'ils eurent escaladé le pouvoir, leur premier acte fut de renier leurs amis de la veille, de qui provenait leur mandat de législateurs, et de s'appuyer sur ceux qui les avaient toujours combattus.

Tout ce qui était avocat n'avait qu'à demander un emploi pour l'obtenir aussitôt. Les fonctions publiques semblaient faites exprès pour eux. Quant aux ouvriers intelligents et capables de rendre des services à leur pays, on les tint soigneusement à l'écart.

Quiconque osait se plaindre trop haut se faisait accuser d'«*entraver la défense*». De là à être appelé prussien et traité comme tel, il n'y avait qu'un pas. Les ex-bonapartistes se disaient les meilleurs républicains. Les royalistes de tout drapeau allaient se faire choyer dans les Ministères ou à l'État-major de la *Garde nationale*. Trochu l'exigeait, le contraire eut dérangé son plan. Seuls, les hommes vraiment dévoués à la République ne trouvaient nulle place pour la servir. La suite devenait fatale.

Les larmes de Ferrières annoncèrent la capitulation. On allait capituler quand plus de deux cent mille hommes armés n'avaient pas encore brûlé une seule cartouche, sous prétexte qu'ils ne tiendraient pas au feu. C'était des travailleurs qu'on calomniait ainsi gratuitement. La vérité est que le gouvernement ne voulut pas les faire marcher. Pourquoi?...

(1) Troisième volume de la *Bibliothèque ouvrière*. (*Note de l'auteur*).

L'entrée des prussiens dans Paris mit le comble à l'exaspération populaire. De ce fait dérivent le 18 mars, la *Commune* et sa fin sanglante. Cette malheureuse guerre civile doit, peser sur plus d'une conscience, et l'histoire inflexible replacera les responsabilités.

C'est à partir de ces jours néfastes que les travailleurs ont pris la sage résolution de n'admettre aucun élément hétérogène dans leurs délibérations.

Telle fut la fin de l'influence bourgeoise dans le prolétariat actif. Espérons que ce détachement d'une servitude volontaire ne trompera pas notre attente, et que des pilotes capables éviteront désormais aux prolétaires les écueils qui les ont jusqu'ici secoués et dispersés si violemment.

Chapitre deux:

Désarroi des Sociétés ouvrières après la Commune. Difficultés éprouvées pour la reprise de leur fonctionnement. - Les cinq premières Chambres syndicales du mouvement actuel.

Nous voulons écrire sans haine. Les récriminations ne nous paraissent pas nécessaires. Ce que nous cherchons, avant tout, c'est à faire œuvre d'utilité pratique, d'apaisement, de conciliation; à bien faire ressortir que le prolétariat est animé d'intentions aussi loyales que logiques, et qu'il peut jouer un rôle tout bienfaisant dans la Société, moyennant les égards qu'il mérite et la justice qu'on lui doit.

Passons sur le long drame de *la Commune*. Puissions-nous l'oublier même, tant nous croyons funestes à tous les rivalités dans le sein de la nation. Pourquoi cet orgueil de caste? Suffit-il donc de naître dans un château pour être au-dessus de l'humanité? Comment vivraient le noble et le capitaliste, sans les bras du travailleur?

Notre idéal serait qu'il n'y eut plus de classes, mais simplement des citoyens, sans titre ni particule, et que les droits et les devoirs fussent répartis proportionnellement entre tous. Autrement, la fraternité ne sera jamais qu'un mot. Et la théorie du chacun pour soi fera tôt ou tard renaître la violence des passions égoïstes. De là les bouleversements sociaux.

La *Commune* et ses suites immédiates ne nous fourniront donc, à dessein, aucun argument. Nous ne parlerons pas davantage des causes de la torpeur économique qui suivit la fin de Mai 1871, jusqu'au moment où la nécessité fit sortir les prolétaires de l'hésitation.

L'apathie prolongée des *Sociétés ouvrières* nous causait un profond serrement de cœur. A la fin, voyant que personne ne donnait publiquement signe de vie, nous résolûmes de provoquer la réorganisation des groupements corporatifs, mais dans une nouvelle voie, avec de nouveaux moyens d'action, afin d'éviter les conflits du passé, et de marcher sans encombres infranchissables vers le but poursuivi et momentanément abandonné.

La tâche était délicate. Il s'agissait de faire déclarer impraticable ce qu'on avait jusqu'alors cru logique.

Le principe de la grève ne pouvait guère être attaqué de front. C'eut été imprudent. Nous avions bien à notre appui les tristes résultats des efforts précédents, mais les plis pris sont difficiles à faire disparaître.

Il fallait se mettre en travers d'une idée reçue par les travailleurs. Nous avons néanmoins entrepris cette tâche le 1^{er} janvier 1872, dans les colonnes de *la Constitution*, avec l'espoir que d'autres citoyens autorisés nous apporteraient leur concours. On verra plus loin que nous ne nous trompons pas.

Les premiers jours, nos appels faisaient l'effet de ces bourdonnements sourds et importuns qui passent parfois au milieu d'une somnolence. C'était comme un bruit vague, mais devenant plus distinct à mesure que s'ouvraient les yeux.

Les ouvriers imprimeurs en taille douce se sont levés les premiers, à la dérobée. C'est le hasard qui nous a fait connaître leur réunion.

Voulaient-ils, par dévouement, éclairer la voie, et servir de guide à leurs camarades des autres métiers?

C'est peu probable. Ils semblaient n'avoir devancé les autres groupes que pour rester ensuite stationnaires, car nous n'avons presque pas entendu parler d'eux depuis ce temps là.

Huit jours après l'exemple était suivi par les ouvriers bijoutiers et les ouvriers marbriers.

Les ouvriers bijoutiers formaient alors deux groupes distincts, dits du Palais-Royal, où se fabrique la bijouterie riche, et du quartier du Temple, où se fabrique la bijouterie ordinaire. L'antagonisme n'existant pas entre eux, mais ils agissaient séparément, sans entente commune. Ceux du Temple étaient groupés autour d'une société de résistance. Les autres n'avaient pas d'organisation.

Une grève partielle fut décidée vers la fin de 1871. Les ouvriers de plusieurs ateliers du Palais-Royal cessèrent le travail, mais le manque de moyens fit échouer la tentative. L'éparpillement des grévistes non organisés rendait la lutte inégale contre les patrons ralliés et syndiqués.

Cet échec n'a rien eu de grave. C'est au contraire, grâce à lui que les ouvriers bijoutiers ont pu se rendre compte que la division seule causait leur faiblesse. Aussi, de part et d'autre, une fois la cause connue, ne pensa-t-on plus qu'à la faire disparaître.

Ce qui venait d'avoir lieu imposait l'union et la solidarité des deux groupes.

Une entrevue, par voie de délégation, eut lieu entre eux au commencement de janvier 1872. Il en est résulté une première *Assemblée générale* qui, sans trancher la question, accentua néanmoins le rapprochement et l'unité des intérêts.

Un peu plus tard, une commission mixte, sortie d'une deuxième *Assemblée*, reçut la mission d'élaborer des statuts syndicaux. Enfin, le 29 mai 1872, cette commission, composée des citoyens Brédy, président; Deville, secrétaire; Jançon, Collin, Hedecke, Loison, Dussaux, Clément, Ursin, Casau, Riou, Mercier, Lescroart, Chaudun, Poteau, Dupuis et Pellaux, soumettait son travail à une nouvelle réunion, où assistaient environ mille membres de la corporation. C'est de ce jour là que date l'existence de la *Chambre syndicale ouvrière de la bijouterie parisienne*.

Aujourd'hui, elle possède un siège social, situé rue Thévenot, 30, où est installé, au compte de la Société, un dépôt du petit outillage professionnel, acheté directement aux sources de la production, et vendu aux sociétaires à raison de 25% meilleur marché que chez les fournisseurs ordinaires.

Des syndics de semaine alternent le service de garde, de manière à établir une permanence au siège social, pour enregistrer les demandes des ouvriers et des patrons, vendre les outils et percevoir les cotisations.

De plus, un fonds de caisse, déjà respectable, et grossissant chaque jour, donne à la chambre syndicale le ferme espoir de fonder bientôt un atelier coopératif de production. Cet établissement a fait l'objet d'une discussion en *Assemblée générale*.

En définitive, les ouvriers bijoutiers sont en bon chemin. L'accord aidant, ils pourront arriver vite au but qu'ils se proposent d'atteindre et qui est également l'objectif de toutes les autres chambres syndicales ouvrières parisiennes.

Quant aux ouvriers marbriers, ils n'ont pas eu autant à faire que leurs camarades de la bijouterie. Outre leur chambre syndicale, bien constituée avant la guerre, et dont les éléments avaient toujours été plus ou moins en contact, ils possédaient aussi un atelier coopératif de production qui maintenait le groupement. Les ouvriers marbriers se trouvaient donc prêts à répondre au premier appel de leurs syndics.

Depuis la reprise de son œuvre, le syndicat de la marbrerie a offert aux autres corporations un exemple utile et encourageant. Nous l'avons souvent cité comme modèle. D'ailleurs, dans notre volume précédent (2), nous ayons détaillé les progrès accomplis par cette intelligente corporation. Il est donc inutile de nous étendre davantage sur l'esprit et la tendance des ouvriers marbriers. Ajoutons seulement qu'ils se sont fait représenter à l'exposition de Lyon.

Le 14 janvier, venait le tour des ouvriers imprimeurs-lithographes. Trois groupes distincts divisaient les

(2) *Les Grèves et la loi sur les Coalitions. (Note de l'auteur)*.

travailleurs de cette profession. Aucun des trois n'était dans le vrai. Et tous les trois s'attardaient dans des idées finies et entretenaient entre eux des rivalités incompréhensibles.

Les secours mutuels leur semblaient le dernier mot du groupement. Chaque groupe revendiquait sa supériorité sur les deux autres. Il s'en est suivi des faits dignes du compagnonnage primitif. Dans certains ateliers lithographiques, l'intolérance a existé déplorablement. Il nous répugne de le dire, mais nous devons la vérité avant tout. Or, voici ce qui s'est passé dans ces ateliers: les plus nombreux de la même Société ont expulsé les autres, et cela uniquement parce qu'ils n'étaient pas groupés avec eux. C'est ainsi que procédaient les ouvriers lithographes.

Les membres intelligents du métier gémissaient en vain devant ce triste spectacle corporatif. A la fin, après plusieurs entrevues, une commission représentant les trois groupes convoqua toute la corporation en *Assemblée générale*.

Là, d'un commun accord, les convocateurs plaidèrent pour la fusion qui fut votée à une grande majorité. Mais quand il s'agit de déterminer la forme du groupement, chaque Société voulut faire prédominer l'excellence de ses Statuts, de sorte que la décision prise ne pouvait recevoir aucun effet.

La même question, posée à nouveau dans deux autres réunions ultérieures, en sortit deux fois encore affirmativement, sans amener la moindre conséquence pratique. Il y avait de quoi jeter le manche après la cognée.

Malgré tous ces déboires, les fusionnistes ne perdirent pas courage. Une quatrième tentative aplanit les difficultés. Cette fois, avant de se séparer, l'*Assemblée* prononça la dissolution des trois groupes et constitua l'*Union lithographique*.

L'*Union corporative* existe en effet depuis ce laborieux accord. Mais, à part ce bienfait, dont nous apprécions la valeur, les lithographes n'ont pas profité de cette circonstance pour marcher en avant et rejoindre les autres corporations ouvrières. Au lieu de créer leur Chambre syndicale et d'organiser leur travail, leurs salaires, ils se sont confinés dans les secours mutuels. Pour nous, ce système n'a pas assez d'étendue. Il ne sort pas du salariat. Donc, il est aléatoire.

Si les salaires des ouvriers lithographes sont aujourd'hui relativement élevés, aucun d'eux ne peut répondre de ce qu'ils seront plus tard. Or, il faut tout prévoir d'avance et ne pas attendre l'absolue nécessité pour faire face aux évènements. En d'autres termes, il est prudent et logique de franchir, au moins en principe, les limites du salariat. C'est le seul moyen de conjurer son abaissement. Et l'apathie lithographique nous prouverait que l'égoïsme se montre dès que la faim s'en va. Les revers sont durs en pareil cas.

Toutefois, nos réflexions n'atteignent pas tous les ouvriers de ce corps d'état. Nous en connaissons beaucoup dans le nombre qui sont imbus de nos idées économiques: ceux-là les propagent. Espérons que l'évidence pénétrera dans le fort de la place, et que, bientôt, nous enregistrerons l'existence de la *Chambre syndicale des ouvriers lithographes parisiens*.

Ces reprises partielles du mouvement, quelle que fut leur importance, n'en remuaient pas moins l'ensemble de la classe ouvrière.

Entraînés par ces élans, les ouvriers de l'industrie des cuirs et peaux reprenaient aussi leur réorganisation.

Les éléments corporatifs y étaient bien épars. La suspension du fonctionnement syndical avait isolé les unes des autres. Toutes les branches de cette industrie, composée des ouvriers tanneurs, corroyeurs, hongroyeurs, ouvriers en cuirs noirs, mégissiers, vachers, chevriers, drayeurs, cambreurs, vernisseurs et maroquiniers.

Ces onze spécialités forment autant de métiers, mais elles se rattachent toutes par des liens d'intérêt industriel. Pour bien faire comprendre cette affinité, au moins relative d'intérêts, qui lie tous ces ouvriers entre eux, nous croyons utile d'expliquer en peu de mots le genre de travail dans chaque spécialité.

Les tanneurs prennent la peau brute, lui font subir six semaines de travail de rivière, puis la mettent en fosse pour enlever les chaires et le poil et la livrer aux corroyeurs.

Les tanneurs se divisent en charneurs et en bourreurs. Les premiers enlèvent la chair. Les seconds enlèvent le poil et façonnent la peau en cuir.

Les corroyeurs prennent le cuir tanné et le préparent pour les diverses spécialités des industries qui l'emploient. Chacune de ces industries a ses corroyeurs qui lui sont propres.

Les hongroyeurs et les ouvriers en cuirs noirs font les courroies pour la transmission mécanique et la sellerie. Ils emploient des gros cuirs de Hongrie, tannés dans l'alun et le sel.

Les mégissiers préparent principalement la peau mate pour les gants et les chaussures, ainsi que la basane pour les articles de sellerie, carrosserie, reliure, chapellerie, etc..., etc... Les gants sont faits avec de la peau de chevreau et d'agneau.

Il y a encore les mégissiers-palissonneurs. Ceux-là préparent la peau pour les teinturiers. Mais, jusqu'à présent, ils sont restés en dehors de la corporation.

Les ouvriers vachers façonnent la peau de vache pour les semelles de chaussures légères d'hommes et de femmes.

Les chevriers font spécialement la peau de chèvre pour les chaussures.

Les drayeurs égalisent la peau avec des outils tranchants.

Les cambreurs se divisent en monteurs et en finisseurs. Les uns donnent la forme voulue à la pièce en travail, et les autres la mettent à l'état poli, avec une sorte d'encaustique.

Suivent les vernisseurs. Cette spécialité ne demande pas beaucoup d'expérience professionnelle. Le vernissage peut-être fait par des journaliers.

Viennent enfin les maroquiniers. Cette partie comprend la façon de luxe et colorée de la peau de chèvre.

Tel est, en résumé, l'ensemble du travail des ouvriers en cuirs et peaux. Ils ont presque tous besoin les uns des autres, surtout des tanneurs et des corroyeurs.

Ce n'était pas chose facile de réunir et de ressouder ensemble ces éléments disjoints, travaillant dans des ateliers séparés, et n'ayant entre eux que des rapports indirects. Les membres restants du syndicat dissous se tenaient coi et ne paraissaient nullement décidés à sortir de l'expectative. Le moment ne leur semblait pas opportun.

Toutefois, parmi les sociétaires syndicaux, un petit groupe, appartenant aux diverses spécialités de l'industrie, avait fondé en 1866 une société civile de crédit mutuel. Un certain capital était déjà réuni par ses cotisations. Là, l'intérêt commun se trouvait plus immédiat que dans la constitution syndicale, et la réunion des membres du crédit mutuel ne pouvait manquer d'avoir lieu à bref délai.

Ils se réunirent, en effet, le 21 janvier, une semaine après les lithographes. Il leur était enfin possible, après dix-huit mois de séparation, de se revoir et de se serrer la main. Ils allaient donc reprendre leur œuvre interrompue par les rois et les courtisans. Beaucoup manquaient à l'appel.

Après les regrets, revinrent l'espoir et le courage. La tâche fut reprise avec activité. De nouvelles réunions mensuelles, tenues depuis la première, ont grossi et resserré les rangs. Le crédit mutuel a fait place à *la Ruche*, société coopérative de production.

Dans les discussions du crédit mutuel, il était souvent question de la chambre syndicale. Chacun sentait en elle une force corporative nécessaire à la bonne organisation du travail. Son fonctionnement s'imposait à tous les membres intelligents de la corporation.

Une démarche auprès des anciens syndics provoqua une assemblée générale. Rien ne faisait supposer que la reprise syndicale n'en sortirait pas. Il y avait, au contraire, tout lieu de croire que l'entente s'établirait sur ce point. Pourtant, il n'en fut pas ainsi.

Nous avons déjà dit cent fois ce que nous pensons des sociétés de secours mutuels. Ce genre de groupement nous fait l'effet d'un narcotique dans la véritable économie. Non seulement il assoupit les travailleurs, mais il leur fait aussi rêver que rien n'est pratique en dehors de lui.

Il y a une société de secours mutuels dans l'industrie des cuirs et peaux, possédant, comme toutes les autres, des doctrinaires endormis dans leur doctrine.

En voyant que la chambre syndicale allait revivre, ces doctrinaires ont craint qu'elle les fit sortir de leur routine, ils n'ont pas voulu, eux qui dormaient, voir vivre le mouvement progressif. Et ils ont apporté toutes les entraves possibles à son existence. De sorte que, malgré plusieurs tentatives, cette chambre syndicale n'a pas encore repris son plein essor. Mais le dernier mot n'est pas dit.

Si les circonstances ont jusqu'ici favorisé les empêchements, le jour vient où ils n'auront plus leur raison d'être. Et nous espérons bien que, dans l'industrie des cuirs et peaux comme partout ailleurs, l'idée syndicale fera aux sociétés de secours mutuels ce que celles-ci ont fait au compagnonnage, c'est-à-dire qu'elle les rendra inutiles et les fera disparaître.

Chapitre trois:

Premier groupement des garçons de magasin ou de bureau. - Les ouvriers gantiers les suivent. - Caractère des ouvriers gantiers. - Tentative de groupement des ouvriers taillandiers. - Les ouvriers tapissiers.

Revenons au point de départ. Du 1^{er} au 21 janvier 1872 (*) nous voyons cinq groupements corporatifs reprendre leurs travaux économiques. Le branle était donné. Tous les autres groupes allaient bientôt leur emboiter successivement le pas. A ce moment-là, un fait nous a surpris. Pendant que les vétérans de notre principe restaient dans l'hésitation, des nouveaux venus vinrent tout à coup se placer à l'avant garde du mouvement. Nous voulons parler des garçons de magasin ou de bureau.

Ces travailleurs ne s'étaient pourtant jamais senti les coudes. Leurs patrons les considéraient comme de véritables domestiques. Et leur travail n'avait aucune limite.

Dans les quartiers de luxe, où les boutiques sont ouvertes parfois jusqu'à minuit et même plus tard, comme sur les boulevards et dans la chaussée d'Antin, leur journée commence à 7 heures du matin, et, souvent, à 11 heures du soir, ils travaillent encore.

Dans le quartier du Sentier, c'est pire. On leur fait traîner, le jour, une voiture à bras, et quand le soir, exténués de fatigue, ils ont fini ce métier de cheval, la bricole fait place au carnet ou à la sacoche, pour aller porter les relevés de compte ou faire les recettes de 7 à 9 et 10 heures du soir.

Pour tout cela, leurs salaires varient depuis 80 francs jusqu'à 120 francs par mois.

C'est dérisoire. Ajoutons que les placeurs prélevaient le plus clair de leur maigre rémunération.

Cette situation n'était pas tenable. Poussés par l'urgence, plusieurs d'entre eux sont venus nous demander conseil. Sur notre avis, ils ont formé un *Comité d'initiative* et, après avoir élaboré un projet de *Status syndicaux*, basé sur ceux des autres *Sociétés ouvrières*, ils ont appelé leurs camarades en Assemblée générale pour les discuter et les mettre en vigueur.

L'essai a parfaitement réussi. Des syndics ont été nommés dans une seconde réunion et la *Chambre syndicale des garçons de magasin ou de bureau*, fondée le 24 mars 1872, marche régulièrement depuis ce jour-là, à la grande satisfaction de ses adhérents.

Elle possède un siège social, situé rue d'Argout, 20, où un secrétaire en permanence tient un registre de placement pour les Sociétaires sans emploi.

De plus, toute la corporation a bénéficié du syndicat, en ce sens qu'il a placé ses membres au niveau

(*) L'ouvrage originel consulté porte l'année 1871, ce qui est manifestement une erreur.

des autres travailleurs, ils se sont élevés dans leur propre estime et ont imposé, à ceux qui les occupent, la considération qui leur est due.

La formation inattendue de cette nouvelle Chambre syndicale stimula puissamment l'amour propre des retardataires. Piqués d'émulation, les ouvriers gantiers, taillandiers et tapissiers reprenaient presque en même temps leurs études collectives et les versements de leurs cotisations.

Disons quelques mots sur les us et coutumes observés dans ces trois branches du travail.

Les ouvriers gantiers ne vivaient pas en parfait accord. Même avant la guerre, la discorde fermentait déjà dans leur syndicat, où un groupe voulait en exclure les ouvriers *systémiers*.

Les ouvriers *systémiers* ne savent faire qu'une partie du gant. À cause de cette ignorance du travail, les ouvriers complets subissent une certaine morgue de la part des patrons, qui se servent des uns pour abaisser impunément les salaires des autres.

Cette concurrence entre ouvriers du même métier est certainement chose très regrettable, mais, puisque *systémiers* il y a, il faut savoir à qui la faute.

Beaucoup d'ouvriers gantiers vont chercher du travail chez leurs patrons, pour le façonneur à domicile. Ils prennent souvent des apprentis dont ils ne terminent jamais l'éducation professionnelle. De là les *systémiers*.

Pourquoi les ouvriers finis ne montrent-ils pas tout le travail aux apprentis? Car enfin, avec leur mode de procéder, ces ouvriers font des verges pour en être battus. Au lieu de se plaindre d'un état de choses qu'ils ont créé, ils feraient mieux en coupant le mal dans sa racine.

Si nous pouvions être entendu des ouvriers gantiers, nous leur dirions ceci: «*De deux choses l'une: ou vous devez faire des apprentis, ou vous devez cesser l'apprentissage*».

Dans le premier cas, l'expérience vous démontre combien est grande l'erreur consistant à ne pas en faire des ouvriers achevés, puisque leur ignorance s'exerce à votre détriment.

Dans le deuxième cas, vous n'auriez plus, pour vous aider, des demi-ouvriers, sortant de votre propre école, ne sachant faire que selon votre enseignement, et sur le travail desquels vous avez cru bénéficier.

Soyez donc tout un ou tout autre, mais ne repousssez pas vos créatures.

Quoiqu'il en soit, le groupe exclusiviste finit par demander la radiation des *systémiers*. La motion fut repoussée. Ce que voyant, les auteurs de la proposition, au nombre de cinquante, se sont retirés eux-mêmes de la Chambre syndicale qui, depuis, marche clopin-clopant.

Nous supplions les séparatistes de revenir à leur poste. La division sera aussi funeste aux uns qu'aux autres. Qu'ils complètent plutôt les *systémiers*. Quand ceux-ci connaîtront tout le travail, ils pourront mieux trouver de l'occupation, et ne seront plus obligés de faire le tort qu'on leur reproche aujourd'hui.

De cette manière, les intérêts seront absolument identiques, et la solidarité ramènera l'accord entre tous.

Que dirons-nous des ouvriers taillandiers? Ce sont de pauvres diables comme les autres ouvriers, même plus pauvres que les autres encore.

Leur travail est exceptionnellement pénible, et la moyenne de leurs salaires ne dépasse pas 4fr.50 par jour.

Ils se divisent en trois catégories, composées des forgerons, des frappeurs et des limeurs.

En été, ils sont devant la forge dès 6 heures du matin et ne la quittent qu'à 6 heures du soir.

Les marteaux dont se servent les frappeurs pèsent depuis six jusqu'à onze kilogrammes. De plus, la chaleur accablante qu'ils supportent, tant du soleil que de la forge, les exténué et les atrophie au point de les rendre hétiques.

Voilà des malheureux qui ont grand besoin de s'entraider et de se soutenir pour améliorer leur triste situation. C'est chez eux surtout que la solidarité devrait exister. Eh bien! Non. Ils végètent dans l'isolement.

A part quelques-uns, dont l'intelligence et la bonne volonté sont, du reste, impuissantes auprès de l'ahurissement des autres, nous ne voyons rien là qui puisse produire un effort sérieux et pratique, tant il est vrai que la misère paralyse les facultés intellectuelles.

Ces quelques uns dont nous parlons avaient fondé une Chambre syndicale en 1869. Elle se traînait tant bien que mal, plus mal que bien. Ils ont voulu lui faire continuer sa pénible existence en 1872. Mais leurs convocations n'ont rencontré que l'indifférence générale. Ils en ont été pour leurs frais de dévouement.

Le syndicat existe bien. Les syndics sont là. Il y a même un trésorier, mais sans trésor. Ce qu'il faut, ce sont des sociétaires, et il n'y en a pas. Dès l'échéance de la première cotisation, la débandade s'est mise dans tous les rangs. Quand donc se rallieront-ils?

Quant aux ouvriers tapissiers, c'est une tout autre affaire. S'ils ne marchent pas mieux que les taillandiers, ce n'est pas à cause du veto de la misère, car leur travail est assez bien rétribué.

Ils avaient pourtant une bonne organisation syndicale, et un siège social, où un professeur de talent venait gratuitement leur apprendre le dessin professionnel.

Ce siège social servait aussi de bureau de placement pour les sociétaires sans emploi.

Le syndicat entretenait des relations suivies avec le syndicat des patrons. Les intérêts du métier était discutés amiablement entre les deux parties. Tout portait donc les ouvriers tapissiers à marcher nombreux dans cette voie si droite.

Pour notre compte personnel, nous avons été vivement satisfait en apprenant leur première assemblée générale. Nous attendions beaucoup de leur initiative. Et nous devons dire que, dans la reprise du mouvement, les premiers services aux intérêts généraux du prolétariat ont été rendus par les ouvriers tapissiers. Nous expliquerons plus loin la nature de ces services.

Les suites de cet heureux début ont malheureusement trompé notre attente. Aujourd'hui, le principe syndical ne donne plus signe de vie dans cette corporation. Cela tient à plusieurs causes provenant: 1- d'une société de secours mutuels corporative; 2- du caractère de ces travailleurs et du mode prédominant de leur placement.

La société de secours mutuels remonte à 1818. Elle est riche. Ouvriers et patrons la composent. Mais., bien que les premiers y soient en plus grand nombre, les derniers n'en ont pas moins la tutelle. Ils en profitent pour séduire leurs pupilles par le mirage du fonds de caisse aliéné. Ceux-ci passent en effet leur temps à regarder les milliers de francs qu'ils ont versé à fonds perdu, de sorte qu'ils n'ont pour ainsi dire pas d'yeux pour la Chambre syndicale. Cette contemplation ne leur permet pas de s'apercevoir qu'ils lâchent la proie pour l'ombre.

Les patrons de la tapisserie n'ont pas cette naïveté. L'ombre ne les empêche pas de convoiter la proie. Avec l'une, ils maintiennent les ouvriers dans l'abstraction théorique, et par l'autre, ils se donnent la haute prépondérance dans le métier. Il y a une Chambre syndicale des patrons tapissiers. Ce seul fait devrait cependant éclairer la raison.

Le caractère des ouvriers tapissiers est empreint d'une bizarrerie étonnante. Ils ont certains traits des artistes sans posséder leurs qualités personnelles. Pour eux, le paraître vaut mieux que l'être.

Ainsi, par exemple, au lieu de se placer gratuitement et directement, par la voie du syndicat, comme dans d'autres corporations, ils préfèrent continuer leur coutume vicieuse et coûteuse. Leurs bureaux de placement sont des cafés *chics*, où les patrons adressent leurs demandes.

Naturellement, il faut aller les chercher et consommer là-dedans, car les cafetiers ne donnent les adresses qu'à leurs meilleurs clients, c'est-à-dire à ceux qui font les plus fortes consommations.

Tous comptes faits, outre les mauvaises habitudes contractées, il se trouve que le prix de ces consommations est encore plus élevé que n'importe quel prélèvement de placeur.

De plus, il paraît que ces dits cafés renferment des agences de poule, moyen très commode pour dépen-ser aux courses le produit du travail de la semaine. De sorte que, les trois quarts du temps, ces messieurs font habit de velours et ventre de son.

Comme partout ailleurs, il y de très honorables exceptions. Bon nombre de ces travailleurs ont tenté en vain de réagir contre cette tendance corporative. Les mœurs de l'Empire n'étaient pas faites pour favoriser leurs efforts. Ces mœurs pèsent encore sur notre génération active. Espérons que la République fera disparaître le virus impérial, et que nos camarades tapissiers finiront par se ranger sérieusement sous l'égide syndicale.

Chapitre quatre:

Réapparition du «Rappel». - Sa participation au mouvement ouvrier. - «La République française» lui donne plus d'importance dans ses colonnes. - Nouvelles reprises syndicales. - Moyen pratique d'organisation. - Suppression de «la Constitution». - Son remplacement par «le Corsaire». - «Le Radical» entre en lice.

Nous n'avons certes pas à nous enorgueillir des trois dernières tentatives, mais elles n'en font pas moins honneur à ceux qui n'ont pas désespéré du bon sens de leurs collègues. Il valait encore mieux tenter l'essai que de ne rien faire du tout. D'ailleurs, ces échecs ont été grandement compensés par les résultats obtenus ensuite.

Nous sommes en février, six semaines après la première reconstitution corporative. Huit autres l'ont déjà suivie avec plus ou moins de succès. Le principe prend de l'extension.

A ce moment, un puissant organe venait combattre dans nos rangs. *Le Rappel*, dont la publication avait été interdite par l'état de siège, renaissait de ses cendres et rouvrait ses colonnes au mouvement ouvrier.

Dès 1871, *la République française* s'occupait aussi de la question ouvrière, mais à un point de vue plus général, c'est-à-dire moins local.

A partir de février, son cadre devint plus parisien, car les ouvriers de Paris reprenaient ostensiblement la tête de l'évolution prolétarienne.

L'effet de ces nouveaux appuis ne s'est pas fait attendre. Aussitôt, les ouvriers relieurs, tailleurs et scieurs de pierres, menuisiers en bâtiment, coupeurs-tailleurs, tailleurs et selliers, nous avaient de leur première Assemblée générale corporative.

Il nous faut abréger les détails sur toutes ces corporations. Plus d'étendue nous entraînerait au delà de nos limites.

Les ouvriers relieurs ont été bien dirigés au début de leur groupement. Leur organisation était peut-être la plus pratique vers la fin de l'Empire. Comme les autres, ils ont dû cesser leur fonctionnement pendant le siège et après, mais, moins que les autres, ils se sont laissés désagréger.

Leur Société n'est pas nombreuse. Cela tient peut-être à ce que, mis par un sentiment que nous sommes loin de blâmer, ils n'ont pas voulu changer assez la forme de leur constitution. Toujours est-il que les dernières réformes syndicales n'ont pas encore pénétré chez eux. Cependant, nous ne sommes pas inquiet de ce côté-là.

Le progrès n'est pas noir pour nos amis de la reliure. La preuve en existe dans leur titre seul. Ils s'appellent: «*Société civile d'Épargne, de Crédit mutuel et de solidarité des ouvrières et ouvriers relieurs de Paris*». Ils admettent les femmes au même titre que les hommes. Ce sentiment leur fait honneur. Nous attendons beaucoup de cette corporation pour l'avenir.

Les tailleurs et scieurs de pierres possèdent un noyau intelligent et animé des meilleures intentions. Depuis qu'ils sont rentrés en lice, nous n'avons qu'à nous louer de leur concours et de leur initiative. Inutile d'ajouter qu'ils ont adopté la forme syndicale avec toutes ses conséquences.

Lors de la question des prud'hommes, dont nous aurons à parler plus loin, nous avons eu en eux des

auxiliaires actifs et éclairés. Toutes les questions d'intérêt général qui ont été traitées en commun depuis deux ans leur ont fourni l'occasion de prouver leur dévouement.

Le *Syndicat des ouvriers tailleurs et scieurs de pierres* a divisé Paris en sections ou bureaux, comprenant chacun plusieurs arrondissements, pour faciliter les recettes et les adhésions. Que pouvons-nous dire de plus?

Voici venir les ouvriers menuisiers en bâtiment. De sérieux travaux ont été faits par cette Chambre syndicale corporative, dont les membres travaillent à façon.

La Ville impose aux entrepreneurs, et ceux-ci aux ouvriers du bâtiment, un tarif officiel, vérifié tous les ans par une commission municipale, sur tous les détails de la main-d'œuvre. Devant les tribunaux, ce tarif sert de base au jugement de tous les litiges.

Se trouvant lésés par les prix estimatifs portés sur la série de la Ville, les Syndics ouvriers ont, de leur côté, établi parallèlement une estimation de la main-d'œuvre dans leur métier. Ce travail est excessivement minutieux et compliqué. Il fallait beaucoup d'expérience pratique pour le mener à bien. Aujourd'hui, le document existe. Non-seulement il existe, mais il est accepté par les entrepreneurs et approuvé par la Ville. C'est un bienfait dont le syndicat a doté la Corporation.

En outre, la *Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiment*, de concert avec celle des ouvriers marbriers, ont obtenu du directeur des travaux de la Ville, la promesse formelle d'être représentées aux révisions annuelles du tarif officiel. Cette voix au chapitre ajoute une garantie de plus aux intérêts de la profession.

Enfin, cette Chambre syndicale a envoyé une délégation à l'*Exposition universelle* de Lyon. Deux autres syndicats seulement ont cru devoir en faire autant. Ce sont ceux des ouvriers tailleurs et des ouvriers marbriers.

Tous ces actes déterminent assez le caractère des ouvriers menuisiers en bâtiment. Néanmoins, l'idée syndicale n'est pas assez comprise de la majeure partie des intéressés, qui, soit par indifférence, ou par tout autre motif spécieux, s'en sont tenus jusqu'à présent à l'écart. Une situation économique plus normale les rapprocherait sans doute.

Les coupeurs-tailleurs et les tailleurs proprement dits font partie de la même corporation. S'il existe chez eux deux Sociétés distinctes, ce n'est pas la rivalité qui les a créées. La division dans le groupement provient plutôt d'un malentendu.

Un premier groupe, que nous classons à part, a fait de la coopération productive avant l'existence des Chambres syndicales. C'est la *Société générale des ouvriers tailleurs*, dont les magasins sont établis rue de Turbigo, 33.

De tous les essais corporatifs tentés sans l'appui du principe syndical, c'est l'un des deux ou trois qui ont pu réussir sans s'écartez de la voie démocratique.

Aujourd'hui, bien que fonctionnant avec un succès incontestable, ces coopérateurs sont prêts à accepter les progrès syndicaux mis en évidence. Chose curieuse, l'obstacle vient de ceux qui ont tout à gagner par la conclusion de cet arrangement. Il est vrai que les difficultés s'aplanissent et que l'union fait chaque jour un peu de chemin.

Après la création de ce groupe, sont venus, mais plus tard, la *Société de résistance des coupeurs-tailleurs* et la *Chambre syndicale des ouvriers tailleurs*.

Les coupeurs-tailleurs sont très-unis entre-eux. Ils ont constamment et énergiquement maintenus les droits reconnus du travail. Leur caisse contient près de 10.000 francs. Par décision d'une récente Assemblée générale, la Société de résistance a fait place à une Chambre syndicale et le fonds de caisse a été destiné à la création d'un atelier coopératif de production, intéressant ainsi tous les Sociétaires syndicaux. Les ouvrières et ouvriers tailleurs y sont également admis, moyennant souscription.

La *Chambre syndicale des ouvriers tailleurs* remonte aux dernières années de l'Empire. Sa fondation a

répondu à un besoin urgent. La nécessité d'un point central, où devaient être discutés les intérêts généraux de la profession, se faisait absolument sentir. La lacune est comblée, et pourtant nous constatons que, là comme ailleurs, la grande majorité des intéressés reste indifférente. Les ouvriers tailleurs ne font pas acte d'adhésion au syndicat corporatif. Les plus intelligents maintiennent seuls l'institution, ce qui n'empêche pas ceux qui restent à l'écart de profiter des nombreux services qu'elle a rendus à tous, indistinctement. Leur détachement ne peut donc provenir que de l'égoïsme.

Ce syndicat, comme presque tous les autres, a pour objectif la coopération. Il est en bonne voie, et tout porte à croire qu'il atteindra son but. Nous désirerions bien vivement voir les femmes y participer en qualité de sociétaires, car elles s'occupent beaucoup de la couture et font actuellement une redoutable concurrence aux ouvriers en travaillant à plus bas prix qu'eux. Le moyen de remédier en partie à de fâcheux inconvénients serait de placer les femmes sous la tutelle directe du syndicat. Il faut bien que les femmes travaillent pour vivre, et puisqu'elles s'occupent plutôt dans la confection des vêtements que dans d'autres métiers, nous croyons que les ouvriers tailleurs agiraient avec intelligence en s'efforçant davantage de les grouper avec eux. Elles leur nuiraient moins dedans que dehors, parce qu'elles apprendraient à comprendre et à défendre les intérêts communs.

Des pourparlers ont été engagés, l'année dernière, en vue d'une fusion entre les coupeurs-tailleurs et les tailleurs. L'accord complet n'est pas sorti de ces discussions. Peu s'en est fallu cependant. Ces entrevues n'ont pas moins préparé les esprits en faveur de cette solution si désirable. Quand les affaires seront tout-à-fait revenues à leur état normal, alors que le travail aura plus de sécurité, nous espérons voir, comme nous l'avons déjà dit, les trois sociétés précitées se réunir, former un tout compact, et marcher ensemble en colonne serrée pour monter un second établissement en plein boulevard des Italiens.

Parlons maintenant des ouvriers selliers. La sellerie se divise en neuf spécialités comprenant: la selle, la bride, le harnais, la bourrellerie, l'équipement militaire, la carrosserie (garniture), l'article d'écurie, l'article de voyage et l'article de chasse.

Sauf la carrosserie, qui possède une société déjà ancienne, confinée dans l'esprit de ses statuts primitifs, ce qui nous dispense d'en parler, toutes ces spécialités ne forment qu'une seule chambre syndicale.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire l'éloge des ouvriers selliers réunis en Assemblée générale. Leur tenue a toujours été parfaite. Une empreinte de gravité particulière fait respecter leurs débats. Tout se passe dans le plus grand ordre. Un silence, en quelque sorte religieux, est observé dans leurs réunions, sur tous les bancs. En un mot, les ouvriers selliers sont en tout point dignes dans les Assises du travail.

Pareil exemple devrait être encouragé par l'adhésion unanime de tous les membres de la corporation. A défaut de l'unanimité, la grande majorité semblerait acquise à l'idée syndicale. Tout l'intérêt corporatif est concentré là. L'indifférence semble impossible. Pourtant, l'indifférence existe. Sur cinq mille ouvriers selliers travaillant à Paris, près de quatre mille restent isolés. Ceux-là ne sont pas hostiles à notre principe. Ils restent en dehors de nous, à l'état neutre, sans comprendre que leur neutralité paralyse nos efforts collectifs.

L'intelligence pratique est renfermée chez les membres convaincus et actifs. Ce sont eux qui font surnager l'organisation corporative. Qu'attendent donc les autres pour joindre leur contingent de forces, le ranger dans le bataillon d'avant-garde?

Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir dire quelques mots sur cette indifférence du plus grand nombre.

Il nous semble que tous les moyens propices n'ont pas été employés pour faire pénétrer partout la clef du système syndical.

En 1870, si l'impulsion du groupement était forte parmi les ouvriers, cela tenait beaucoup du mode de procéder.

Quand une corporation se réunissait en Assemblée générale, ou même pour une simple réunion de son conseil administratif, elle en avisait les autres corporations constituées et les priait de s'y faire représenter par une délégation intelligente et munie d'une autorisation en règle.

Ces délégués devaient s'inspirer des délibérations de la corporation réunie, et prendre la parole au be-

soin pour donner des explications sur la manière d'agir dans les leurs. De plus, ils étaient chargés de faire un rapport sur les progrès accomplis ou en voie d'accomplissement dans chaque corps de métier.

Chaque corporation savait ainsi ce qui se passait dans toutes les autres. C'était la collection des délibérations ouvrières transmises, discutées, commentées et appréciées par toutes les commissions corporatives. Les unes s'inspiraient des autres et réciproquement.

Les sociétés qui commençaient leur groupement, et dont la pratique laissait à désirer, au lieu de tâtonner leur marche au début, profitraient de suite de l'expérience acquise par les autres sociétés. Cette excellente coutume a été à peu près abandonnée. Il est urgent de la rétablir.

Pour cela, il serait bon que chaque syndicat laissât l'adresse de son siège social dans un lieu convenu, où une commission spéciale en dresserait une liste, la ferait imprimer, et en enverrait un exemplaire à toutes les Chambres syndicales.

Cette mesure nous paraît aussi utile que simple à pratiquer. Il en résultera un ensemble d'efforts beaucoup plus efficace. Aucune divergence ne viendrait tirailler à droite ou à gauche les demi-résolutions des travailleurs hésitants. Il n'en coûte pas grand'chose de tenter l'essai.

Nous entrons maintenant dans une période d'activité. Le mois de mars n'est pas écoulé, et déjà quatorze syndicats ont repris leur essor. Vers la fin de ce mois, *la Constitution* fut supprimée par l'état de siège. Par contre, *le Radical*, qui ne s'était pas encore occupé spécialement des intérêts de la classe ouvrière, commençait la publication d'un bulletin quotidien du travail. La lacune se trouvait comblée de la sorte. D'ailleurs, moins d'un mois après, *le Corsaire* remplaçait *la Constitution*, et nous reprenions, dans ce nouveau journal, notre tâche violemment interrompue.

Signalons, en passant, deux tentatives infructueuses de réorganisation. Les ouvriers boulanger et les employés de commerce ont appelé leurs camarades en Assemblée générale pour renommer leurs syndics et reprendre le paiement des cotisations.

Les premières réunions ont été assez suivies, mais, faute de résolutions immédiates, l'empressement des premiers jours a fait place à la négligence. Cette négligence est devenue, par la suite, de la froideur insensible. Aujourd'hui, le vide est grand autour des membres restés fidèles à nos principes.

L'obstacle capital vient, comme toujours, des sociétés de secours mutuels existant dans ces deux professions.

Le caractère français ne rompt pas facilement avec ce que M. de Girardin nomme le fait accompli. Or, comme les Chambres syndicales sont venues en dernier lieu, il faudra du temps aux ouvriers boulanger et aux employés de commerce pour se ranger en majorité autour d'elles.

L'esprit corporatif est bien loin de se ressembler dans ces deux catégories de travailleurs. Les ouvriers boulanger sont rustauds, mal dégrossis, tandis que les employés de commerce visent aux belles manières, et se croient, pour la plupart, d'un rang presque aristocratique.

L'aspect rugueux des uns se comprend mieux que la *fashion* chargée des autres. Les premiers, se reposant le jour et travaillant la nuit, n'ont pour ainsi dire aucun contact avec le reste de la société. C'est le fournil qui renferme toutes leurs conversations. Elles ne sortent presque pas des questions du métier. Et, quand à la pointe du jour, ils ont fini leur pénible labeur, la fatigue les étreint de telle façon qu'ils dorment parfois en marchant. Leur visage, leur démarche, tout porte l'empreinte du sommeil. A peine ont-ils pris leur repas du matin qu'ils tombent plutôt qu'ils ne se couchent dans leur lit. Après, il faut les éveiller rudement pour les remettre debout. La première fois ne suffit pas toujours. Les célibataires paient leurs concierges pour cet office spécial.

Aussitôt levés, ils prennent une demi-heure ou trois quarts d'heure pour le repas du soir, et ils rentrent dans les sous-sols du travail, où ils se mettent complètement nus pour travailler. Une simple cotte remplace chez eux la feuille de vigne classique.

Voilà le métier qu'ils font régulièrement depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, car, pour eux, il n'y a ni fête ni dimanche, attendu que les consommateurs mangent du pain frais tous les jours.

Comment voudrait-on, dans ces conditions-là, que ces travailleurs n'eussent pas des travers dans le langage et dans les habitudes? Le contraire serait surprenant. D'ailleurs, la faute vient, non seulement de leurs patrons qui les font travailler la nuit, mais aussi du public, de la société tout entière qui ne proteste pas contre la séquestration nocturne d'une partie de ses membres. - Nous avons déjà prouvé que le pain fabriqué le jour, ne généreraient aucunement les habitudes des consommateurs.

Mais le raffinement chargé des employés de commerce est loin de nous paraître aussi admissible. Ils sortent du prolétariat comme leurs camarades de la boulangerie. Quelques-uns seulement appartiennent à des familles de petits rentiers. Pourquoi donc alors ne restent-ils pas dans leur milieu? Pourquoi font-ils semblant de tenter l'escalade d'un monde où ils n'auront jamais accès?

Pourquoi ces promenades à cheval en pantalon collant et à sous-pieds? Pourquoi ces éperons aux talons de souliers, sinon pour singer les membres du *Jokey-Club*?

Qui ces messieurs croient-ils donc éblouir en pareil accoutrement? Hélas! ils ne trompent qu'eux-mêmes, car personne n'est dupe de ces fantaisies de mauvais goût. Après la course, le magasin. Après le trotteur, le rayon.

Le client qui les a vus passer à cheval le dimanche avec des franges d'étoffes sur le dos, n'a pas de peine à les reconnaître, quoique métamorphosés, les jours ouvrables dans les comptoirs.

Là, leur crânerie de la veille a disparu. On voit à sa place une obséquiosité forcée. Les fiers chevaliers sont devenus d'humbles commis. De sorte que la cavalcade leur vaut le ridicule, que, du reste, ils ont mérité.

Nous n'avons donc pas à les plaindre, et tout bien pesé, nous nous accommoderions cent fois mieux du caractère des boulanger que du leur, ce qui n'empêche pas qu'il y ait fort à faire des deux côtés.

Les uns n'ont pas marché du tout, tandis que les autres ont dépassé le but sans l'atteindre, et en passant par des voies sans issues.

Étant donné le point de départ et l'excédant du but, il faut un principe, au milieu, qui attire vers lui ces deux extrémités.

La Chambre syndicale peut seule opérer cette concentration.

Maintenant nous fermons presque la parenthèse des insuccès. A partir du milieu d'avril, la gestation économique s'opérait lentement il est vrai, mais progressivement dans l'esprit de la classe ouvrière. L'expérience venait petit à petit. Le passé guidait le présent et découvrait l'avenir.

La corporation des ouvriers du bronze, constituée en *Société de résistance et de secours mutuels*, acceptait, dès sa première Assemblée générale, tenue le 21 avril, l'idée syndicale avec toutes ses conséquences. Ajoutons qu'ils s'en trouvent bien, attendu que ce syndicat possède un atelier social, déjà outillé pour les sociétaires en état de chômage, et que son fonds de caisse, grossissant chaque jour, lui permettra bientôt d'acheter la matière première pour la fabrication directe.

Quand cet atelier sera devenu productif, au compte de la *Chambre syndicale*, les ouvriers du bronze auront atteint un but que la *Société de résistance et de secours mutuels* ne leur eut jamais permis d'approcher. Enregistrons ce nouveau point acquis, cette preuve de plus à notre appui.

La semaine suivante les ouvriers papetiers et régleurs renouaient leurs relations. La besogne était dure pour les pilotes syndicaux. L'abordage ne pouvait avoir lieu que d'un côté à la fois. Deux Sociétés de secours mutuels défendaient l'accès corporatif aux idées du jour. L'une de ces Sociétés date de 1848. Elle n'est composée que d'ouvriers. L'élément patronal fait partie de l'autre. Toutes deux tiennent à leur vétusté.

Le Conseil syndical n'était pas à son aise pour s'amarrer: le sondage offrait des difficultés en amont comme en aval.

Il fallut d'abord écarter les défiances en conservant certains secours se rattachant à l'ancien système. Puis, avec cette voile en évidence, les syndics ont jeté l'ancre sur l'admission des femmes dans la Chambre syndicale. Les femmes n'étant pas reçues dans les Sociétés de secours mutuels, la proposition du syndicat

ne parut nullement subversive. Elle fut même accueillie sympathiquement et lui amena des adhérents.

La tactique ne manquait pas d'habileté. Elle fit taire les défiances hostiles. Sans se détacher des anciennes Sociétés, beaucoup de leurs membres vinrent appuyer de leurs cotisations l'existence du nouveau principe.

A présent, la question coopérative a pris racine parmi les ouvriers papetiers et régleurs, grâce à la téna-cité intelligente de quelques sociétaires imbus de la logique. Leur Chambre syndicale marche, comme celle des ouvriers du bronze, vers la coopération.

Elle ne possède pas encore un atelier, mais, par une décision prise en Assemblée générale, le fonds de caisse est destiné à cet établissement, dont la création ne demande plus que des mois.

Chapitre cinq:

Création du cercle de l'Union syndicale ouvrière. Tentative de création de la Société d'études pratiques pour le développement des Sociétés coopératives.

Un temps d'arrêt se place ici dans la poursuite de nos aperçus corporatifs. Une œuvre générale qui restera va commencer son rôle. Il s'agit du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*.

En voyant une quinzaine de *Chambres syndicales* ouvrières parisiennes reprendre leurs travaux économiques, nous nous sommes demandé anxieusement si le passé ne guiderait pas encore la marche à suivre dans l'avenir. Nous avons craint le retour des grèves. Nous envisagions leurs déplorables et parfois tragiques conséquences. Nous apercevions aussi la ré-immixtion louche des théoriciens ambitieux, qui ont déjà fait serpenter tant de dédales au prolétariat, pour le mener où l'on sait. Enfin, nous avions peur des influences personnelles et des jalousies qui s'en suivent. C'eut été le gâchis.

L'un entraînait sa corporation à droite, l'autre dirigeait la sienne à gauche, et, finalement, revenaient la désagrégation et le désordre, avec leur cortège de violences et de désespoirs.

Il était donc nécessaire de rechercher promptement un moyen propre à contenir les groupes syndicaux dans une seule voie, choisie après discussion par les délégués de ces groupes.

Il fallait poser des bases d'opérations pratiques, dont l'ensemble offrit un champ assez vaste pour renfermer l'évolution paisible des ouvriers vers le progrès et l'émancipation économiques.

Telle était la question urgente à résoudre.

Toute idée susceptible de prendre une forme s'appuie sur un programme. Ce programme est divisé en points capitaux. Cinq points capitaux jalonnaient notre idée, dont la charpente seule existait dans notre esprit.

Le premier consistait à établir un groupement central des délégations syndicales.

Se fondant sur le premier, le second embrassait l'instruction professionnelle, élaborée d'abord méthodiquement par les délégués centraux, et décentralisée ensuite par eux-mêmes, chacun dans son syndicat respectif.

Partant de là, le troisième réglait l'apprentissage et établissait le placement gratuit des sociétaires.

Le quatrième avait trait à l'aplanissement amiable des litiges entre le capital et le travail, par voie d'arbitrages directs et mixtes. La simplification des prud'hommes entrait dans son cadre.

Enfin le cinquième, rassemblant les quatre autres, fixait le mouvement syndical, et en déduisait les conséquences d'économie sociale, qui, selon nous, mènent démocratiquement le prolétariat à la coopération sous ses deux formes: la production et la consommation.

Dans le tracé de ce plan, nous avons eu pour collaborateurs les citoyens Ottin, statuaire et professeur de dessin, et Chabert, graveur.

Ottin était d'avis de s'en tenir d'abord à l'école de dessin; vu les difficultés d'extension. Pour arrêter définitivement la limite de notre cadre actif, il fallait consulter les syndicats.

Le premier exposé de cette ébauche eut lieu le 1^{er} mai 1872, devant le *Syndicat des graveurs en tous genres*, composé de patrons et d'ouvriers, et dont faisait partie le citoyen Chabert. Le choix de la gravure, dont la base est le dessin, s'imposait en quelque sorte au point de départ.

Là, le citoyen Ottin expliqua que le travail, dans la plupart des métiers, repose sur le dessin; que l'industrie antique lui donnait large place dans l'éducation première, et que la perfection de diverses branches de l'industrie chinoise et japonaise tient à ce que, dans ces pays, le dessin est aussi familier que l'écriture.

Il ajouta que, l'homme pouvant, à l'aide de l'ouïe et de la voix, par le solfège, décomposer et rendre exactement les rapports des sons entre-eux, il ne voyait pas pourquoi sa main, guidée par son œil, ne pourrait pas également, à l'aide de l'alphabet géométrique, recomposer et reproduire, par le dessin, la forme des objets.

Nanti de cet élément, l'enfant, l'élève, tout le monde aurait comme on dit, le compas dans l'œil, et, par suite, l'intuition personnelle du beau relatif dans les formes.

L'orateur précisa ensuite sa proposition par l'énoncé des moyens propres à la mettre en pratique. D'accord avec le citoyen Chabert et nous, il demanda la formation d'une école spéciale de dessin (nous réservions son développement à d'autres questions), où chaque corporation adhérente enverrait, dans le jour, ses apprentis à des heures convenues.

Le soir, d'autres cours devaient être aussi ouverts, où les ouvriers viendraient à leur tour y compléter leur éducation.

Les frais nécessaires à la fondation et à l'entretien de cette école incombaient aux syndicats adhérents qui, à cet effet, devaient déléguer un ou plusieurs de leurs membres pour subvenir à son administration matérielle.

L'idée fut prise en considération par tous les membres de l'Assemblée des graveurs, qui nomma une commission spéciale pour s'entendre avec les initiateurs et les autres commissions que les différents syndicats voudraient désigner à cet effet.

Nous voici possesseurs d'une adhésion syndicale. Elle va nous faciliter celle des autres.

Le lendemain, le *Syndicat des ouvriers tapissiers* adhérait à son tour et mettait son siège social à notre disposition pour réunir les divers délégués.

Deux jours après, le *Syndicat des ouvriers marbriers* nous faisait connaître son intention de s'associer à nos efforts.

Et, le 14 mai, avait lieu une première réunion où assistaient les délégués graveurs tapissiers et marbriers. Dans cette entrevue le citoyen Chabert fit adopter une motion tendant à l'extension du programme Ottin aux autres cours se rattachant à l'industrie, et il fut décidé que la création serait intitulée: *École syndicale centrale d'enseignement professionnel*.

Huit jours plus tard, les syndicats des ouvriers bijoutiers et des ouvriers menuisiers en bâtiment venaient grossir la seconde réunion.

Cinq délégations nouvelles, composées des syndicats des ouvriers selliers, gantiers, des employés de commerce, des garçons de magasin ou de bureau et de l'*Association Jurassienne*, prenaient part aux travaux de la troisième réunion.

A la fin de cette séance, l'*École syndicale centrale d'enseignement professionnel* fit place au *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*, dont le programme élargi comprenait:

- 1°- l'École de dessin élémentaire,
- 2°- l'École de dessin supérieur,
- 3°- l'Enseignement professionnel,
- 4°- Des Cours scientifiques appliqués aux arts et à l'industrie.

Le Cercle nomma deux Secrétaires pour recevoir les documents et toutes les communications qui pouvaient lui être adressés. Ces fonctions furent confiées aux citoyens Meyer, du syndicat des graveurs, et Oudin, du syndicat des ouvriers marbriers.

A dater de ce jour-là, nous avons dressé exactement les procès-verbaux de toutes les séances. Pour leur donner un caractère officiel, nous les avons tous faits contresigner par lesdits Secrétaires.

Le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* était donc fondé par l'acquiescement des groupes syndicaux que nous venons de nommer.

La quatrième séance prenait une forme sérieusement constitutive. L'Assemblée nommait des délégués auprès des autres groupes non encore adhérents, et formulait d'une manière plus précise le but qu'elle poursuivait.

En ce qui touche l'école de dessin élémentaire, le Cercle déclara que son but consistait à réunir un certain nombre d'apprentis appartenant à chaque syndicat adhérent, pour leur inculquer, par une méthode claire et précise, à même de développer les aptitudes de l'œil et de la main, les premiers principes du dessin, et de les vulgariser comme la lecture et l'écriture.

Pour le dessin supérieur, il voulait que les professeurs syndicaux chargés du cours dans leur syndicat respectif, pussent trouver eux-mêmes chez les professeurs centraux, des maîtres capables et exercés dans l'art démonstratif.

Quant à l'enseignement professionnel, le Cercle laissait l'autonomie aux cours des sièges syndicaux, mais il réunissait les membres chargés de l'enseignement, pour qu'ils s'éclairassent les uns les autres sur la méthode enseignante la plus propre à développer le progrès industriel. Il tâchait aussi par là de rendre peu à peu diserts ceux que l'inexpérience de la parole empêchait de pratiquer la démonstration.

Enfin, les cours et les conférences sur les sciences appliquées à l'industrie avaient pour but de vulgariser la comptabilité commerciale et les notions de chimie et de mathématique appliquées à l'industrie mécanique.

Ces principes posés, il devenait nécessaire d'organiser le Cercle et de le baser sur des statuts. Douze séances ont été consacrées à la discussion d'un projet statutaire. Vingt-trois délégations corporatives ont pris part à ces laborieux travaux. Tous les articles présentés par la commission d'élaboration ont été tournés et retournés en tous sens. Nous pouvons même dire que chaque mot a subi un minutieux examen.

Et, le 28 août 1872, les délégués syndicaux votaient à l'unanimité, moins une voix, les douze articles suivants:

STATUTS DU CERCLE DE L'UNION SYNDICALE OUVRIÈRE:

Article premier: Le Cercle de l'Union syndicale ouvrière a pour but de chercher à réaliser, par l'étude, la concorde et la justice, et en vue du progrès moral et matériel des travailleurs, toutes les améliorations qu'ils sont susceptibles d'obtenir.

Et de servir d'école pour apprendre à toutes les corporations et syndicats à faire eux-mêmes leurs propres affaires.

Art. 2: Le Cercle est composé de la réunion des délégations nommées par leurs Chambres syndicales ou groupes respectifs adhérent à son programme. Le groupe représenté sera composé de vingt-cinq membres au moins. Au-dessous de ce chiffre, les adhérents se joindront à un syndicat ou groupe similaire de leur métier.

Le nombre des délégués n'est pas limité, mais chaque syndicat ou groupe représenté n'aura droit qu'à une voix délibérative.

Toute admission de syndicat ou groupe représenté sera discutée préalablement en Assemblée générale.

Les femmes faisant partie d'un syndicat ou groupe corporatif sont admises au même titre et ont les mêmes droits que les autres adhérents.

Art. 3: Le but du Cercle de l'Union syndicale ouvrière étant l'enseignement professionnel, il sera fait au siège dudit Cercle des cours de dessin élémentaire et supérieur, des cours de comptabilité et de droit commercial, des conférences sur les sciences appliquées à l'industrie, et tous les cours et conférences qui seront jugés nécessaires, par l'Assemblée générale, au développement moral et matériel des corporations ouvrières.

Ces cours et conférences seront réglés par des statuts spéciaux, élaborés par une commission nommée en Assemblée générale et prise dans le sein de cette Assemblée.

Art. 4: Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Art. 5: L'encaisse sera formé par une subvention mensuelle de tous les syndicats ou groupes représentés adhérents. Cette subvention sera payée, au moment de l'adhésion, au siège social du Cercle. Elle est fixée à 15 francs, et, lorsque le produit de ces cotisations dépassera les frais généraux du Cercle, il sera fondé, au fur et à mesure du montant de l'avoir, des succursales dans les différents quartiers de Paris.

Art. 6: Pour subvenir aux frais de fondation du Cercle et des cours, il est émis 2.100 quote-parts de un franc chacune, formant un total de 2.100 francs.

Chaque Chambre syndicale ou groupe représenté peut prendre un nombre illimité de quote-parts, mais il ne pourra en être pris individuellement que jusqu'au nombre de dix.

Le remboursement des sommes souscrites s'effectuera aussitôt que le montant des ressources du Cercle le permettra.

Les femmes faisant partie des Chambres syndicales ou groupes corporatifs ont le droit de souscrire aux mêmes conditions que les hommes.

Art. 7: Les ressources du Cercle se baseront: 1°- Sur le produit des cotisations mensuelles des syndicats et groupes corporatifs adhérents; 2°- Sur le produit de la location du siège du Cercle aux syndicats ou groupes corporatifs; 3°- Sur le produit des conférences qui pourront être faites ailleurs qu'au siège social du Cercle, mais avec l'autorisation et sous le contrôle de l'Union syndicale ouvrière.

Art. 8: La location, au début, étant supposée de 1.200 francs par an, le premier versement, représentant le semestre d'avance en usage locatif, est de 600 fr.

Aussitôt en possession de cette dernière somme, le Cercle louera immédiatement le local social, et les cours et conférences auront lieu aussitôt.

Art. 9: Les cours seront gratuits, mais il ne pourront être fréquentés que par les membres des syndicats ou groupes adhérents, et les élèves désignés par les délégués desdits syndicats ou groupes.

Art. 10: La commission nommée par tous les délégués du Cercle, pour émettre la souscription, sera responsable de l'encaissement et de l'emploi des sommes versées.

Art. 11: Toute la partie du programme relative au but du Cercle et aux moyens pratiques pour atteindre ce but, ne sera définitive qu'après avoir été discutée et acceptée par les Assemblées générales de dix Chambres syndicales ou groupes corporatifs.

La souscription des quote-parts pour le semestre d'avance en usage locatif et la création du matériel des cours, pourra seule avoir lieu immédiatement.

Art. 12: Chaque délégué auprès du Cercle peut toujours demander des modifications aux statuts; mais, alors même qu'elles seraient adoptées par l'Union syndicale, ces modifications ne pourront être définitives qu'après avoir été discutées, votées et adoptées par la majorité des Chambres syndicales ou groupes corporatifs adhérents.

Ces Statuts étaient suivis d'un rapport explicatif signé par les deux secrétaires du Cercle.

L'œuvre des premiers délégués se trouvait terminée. Ils allaient, conformément aux statuts, céder la place au conseil administratif, composé d'un délégué par syndicat.

Le Conseil s'assembla le 17 septembre et se divisa en quatre sous-commissions exécutives.

La première fut chargée de l'émission des quote-parts, de la comptabilité, et de tout ce qui rentrait dans ses attributions.

La deuxième avait pour objet la recherche d'un siège social et l'appréciation du matériel.

La troisième devait recevoir les lettres, faire les réponses, et s'occuper des diverses propositions et de l'élaboration du règlement intérieur. Les archives du Cercle étaient placées sous sa garde.

Et la quatrième allait organiser les Cours et Conférences stipulés à l'art. 3.

Tout marchait pour le mieux. Le Cercle ne pouvait tarder à fonctionner. Désormais, les ouvriers, guidés par eux-mêmes, allaient sortir de la routine séculaire où ils croupissent et s'avancer sur un terrain nouveau, au bout duquel est l'indépendance. Le premier pas dans cette voie devait solenniser le jour qui l'eut vu faire. Nous étions plein d'espoir. Encore deux ou trois mois et un horizon paisible ouvrirait ses voiles au prolétariat. - Où en est-il aujourd'hui?

Plus d'un an s'est écoulé depuis que cette espérance nous vivifiait, et pourtant le Cercle de l'Union syndicale ouvrière est resté à l'état de lettre morte. Les Statuts sont là, sans que leur application ait pu être faite. Qu'elles sont donc les causes de cette inanition? - Nous allons les dire, aussi tristes qu'elles puissent être.

Quand une idée nouvelle surgit, on voit aussitôt une foule d'intrigants se mettre à l'affût pour s'en emparer et l'exploiter à leur profit. Ils n'ont pas contribué à sa découverte, mais ils s'attachent à son existence, comme la chenille à sa feuille, pour la dévorer.

Parmi les travailleurs, il est une caste, heureusement peu nombreuse, dont les membres pourraient être appelés les *pharisiens du socialisme*. Ceux-là se groupent entre eux seuls, ce qui est leur droit. Une fois groupés, si les bras leur manquent pour faire leur travail, il emploient et exploitent des auxiliaires salariés, ce qui n'est pas leur devoir.

Sortis du prolétariat par les prolétaires, en faussant l'application d'un principe démocratique, ces pharisiens se prétendent démocrates et coopérateurs. En réalité, la démocratie leur pèse, et la vraie coopération n'a rien de commun avec eux.

Le *Cercle* allait contrarier leur action. Comment parer le coup? - Les plus avisés conseillèrent la fondation d'une société dite d'études pratiques pour le développement des sociétés coopératives.

Ce titre était un trompe-l'œil. Le *Cercle* marchait à la coopération. La Société d'études aussi, puisqu'elle poursuivait le «développement coopératif». Et les travailleurs ne distinguaient peut-être pas entre les deux, ou, tout au moins, seraient-ils hésitants dans leur choix. - On voit la diversion.

Tout était combiné pour donner le change. Des convocations furent lancées dans les ateliers. La presse les publia. Mais, au lieu de rester entre pharisiens, ce qui pouvait amadouer les naïfs, les promoteurs firent de la mise en scène.

Craignant sans doute les observations des hommes de principes, ces contrefacteurs jugèrent opportun de demander le concours de tous les députés de Paris, dont plus d'un ne jouissent pas précisément - surtout dans le milieu où on les convoquait - d'une popularité phénoménale.

D'autres personnalités qui aimeraient mieux voir le retour des sept plaies d'Égypte que la pratique du socialisme, étaient invitées à la rescousse pour sophistiquer sur la question sociale.

Chien échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. De même, on pourrait dire que le proléttaire dupé se défie du vrai. Donc, à plus forte raison, le faux ne gagne-t-il plus sa confiance. Aussi, en voyant de qui étaient flanqués les organisateurs de cette société d'études pratiques, les partisans convaincus de la coopération flairèrent-ils quelque chose de peu coopératif dans cette galère. En regardant de près, ils distinguaient les silhouettes politiques s'agitant dans la pénombre. L'ambition se dissimulait derrière l'apparence du dévouement.

Justement inquiets de cette manœuvre, les membres du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* jugèrent prudent d'intervenir dans les débats.

Dès le premier choc des deux principes en présence, les politico-théoriciens qu'on avait mis en avant se trouvèrent désarçonnés. Ne se voyant pas là sur leur terrain, ni dans leur élément, ils se dérobèrent à la discussion. On ne les vit plus à la seconde séance. Les sous-ordres tinrent bon néanmoins.

Ils rédigèrent un projet de statuts et soumirent à l'appréciation des assistants, dont quelques-uns, bourgeois dans l'âme, mais moins connus et moins compromettants que les premiers mis en déroute, avaient été recrutés pour les remplacer.

Conçus dans un sens beaucoup plus théorique que pratique, ces statuts n'avaient pas la solidité voulue pour résister au jugement des praticiens. Chaque article subissait des amendements, et chaque amendement sortait victorieux du scrutin, de sorte qu'à la fin, la société allait faire des études vraiment pratiques.

Cette tournure inattendue déconcerta les pharisiens. Ils croyaient se maintenir au gouvernail, et, malgré leurs efforts, un paragraphe statutaire disait que, pour être admis dans le conseil, il fallait faire partie d'une *Chambre syndicale* ou d'une *société coopérative ouvrière*. Le plan avait échoué.

Par ce qui précède, nous voyons que les théoriciens se sont mis volontairement à l'épreuve de la discussion publique. En agissant ainsi, ils ont sans nul doute cru que la réussite couronnerait leur tentative. Il en a été autrement. N'importe. La loyauté et le devoir commandent de se soumettre aux décisions qu'on a provoquées. Se sont-ils soumis, ces hommes qui avaient demandé des juges? Non pas. Le coup destiné au *Cercle* s'étant retourné contre eux-mêmes, ils ont crié à l'exclusivisme.

Posons nettement la question. D'un côté, les praticiens, membres des *Chambres syndicales* ou des *sociétés coopératives ouvrières*, s'efforçaient les uns par les autres, d'enrichir le savoir faire de tous.

De l'autre côté, les théoriciens voulaient montrer au travailleur, par des mots, la pratique du travail.

Après les cruelles leçons qu'il a subies, le prolétariat serait certes plus que naïf de se laisser reprendre aux promesses fallacieuses des meneurs hétérogènes qui l'ont plongé dans le gouffre. Maintenant, l'expérience et la logique lui ont appris à ne compter que sur lui-même.

Admettons qu'il se trompe au début de sa propre conduite. En pareil cas, il aura au moins la certitude que l'erreur dérivera de la bonne foi. C'est déjà beaucoup, car le découragement a toujours été produit par la duperie.

Et, si le grand nombre est persuadé de la bonne volonté générale, les tentatives se feront dans d'autres voies, jusqu'à la découverte de l'issue pratique.

La classe ouvrière a été mal inspirée jusqu'à présent. Depuis qu'il y a des classes dirigeantes, les dirigés, c'est-à-dire les esclaves du monde antique, et les salariés du monde moderne, ont toujours été menés dans des chemins parsemés de barrières, contre lesquelles ils se sont brisés sans pouvoir passer outre.

Aujourd'hui, parce que nous voulons essayer pacifiquement nos forces à notre profit, sans demander la moindre chose à qui que ce soit, on nous accuse d'exclusivisme! Exclusivistes, nous? L'accusation n'est pas sérieuse!

Quand donc nos accusateurs nous ont-ils ouvert la porte de leurs cénacles? Où sont donc les droits qu'ils nous ont accordés volontairement?

La Révolution de 89 s'est faite avec le concours des travailleurs. A peine les bourgeois leur avaient-ils fait terrasser les castes privilégiées qu'ils s'emparaient exclusivement de tous les emplois, de tous les priviléges, de toutes les sinécures qu'elles occupaient, tandis que les salarié ont restés dans l'état végétatif du salariat.

En 1830, alors qu'il s'agissait d'anéantir le droit divin des Bourbons, les prolétaires ne versaient-ils pas leur sang avec celui des bourgeois? Par quoi ont-ils été récompensés de ce dévouement?

En 1848, alors que la royauté de juillet eut prouvé qu'elle ne valait pas mieux que l'autre et qu'il fallut de nouveau vaincre ou mourir, n'étaient-ils pas encore au poste de combat, ces dévoués? Qu'a-t-on fait pour eux, ensuite? On a fait la loi du 31 mai, cette loi ingrate qui leur ôtait les droits de citoyens qu'ils venaient de conquérir.

En 1870, après Sedan, qui donc se levait en masse pour relever la dignité nationale? Les travailleurs, toujours les travailleurs! Et, lorsque le gouvernail public réclama d'autres hommes, a-t-on toléré leur collaboration?

Qu'on nous réponde!

L'exclusivisme n'a pas été notre maxime, au contraire. Le reproche ne porte pas.

Nous acceptons les théoriciens, parmi nous, mais nous prenons des garanties. Disons ce qui nous fait agir ainsi:

Nous voulons organiser le travail par les travailleurs, et ne plus laisser prédominer dans nos études pratiques des personnalités ambitieuses qui ne sont attirées là que pour y soulever des questions politiques. En un mot, nous voulons brider les intrigues. Qui donc peut nous en blâmer, sinon les intrigants?

Non, nous ne sommes pas exclusivistes! D'ailleurs l'épithète fit long feu. Elle ne nous atteignit pas. L'histoire nous garantissait.

Voyant que leurs traits s'émoissaient sans nous toucher, les théoriciens, ou du moins quelques-uns d'entre eux, eurent recours à un procédé inqualifiable. Ils se firent délateurs!

Par leur canal, une plainte fut déposée en haut lieu contre le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*, sous prétexte qu'il exerçait une pression arbitraire sur les décisions de la *Société d'études pratiques pour le développement des sociétés coopératives*.

Aussitôt, le Préfet de police manda l'un des secrétaires du *Cercle* et lui déclara que ses réunions ne seraient plus autorisées. Il lui permit cependant de tenir encore une séance pour faire cette communication.

Pareille mesure stupéfia les délégations syndicales. Aucun écart illégal ne pouvait la motiver.

Après débats, trois membres furent choisis pour se rendre à la Préfecture de police, puis, au besoin, chez le ministre de l'intérieur, et même chez M. Thiers, alors président de la République.

Un mandat traçait la mission de ces trois délégués. Ils devaient demander à qui du droit les causes de la suspension du *Cercle*, et fournir les preuves que la calomnie était la seule cause de l'arrêté préfectoral.

M. le Préfet de police reçut très-courtoisement la délégation. Trois griefs avaient été relevés contre le *Cercle*.

Le premier consistait en un sourire de l'Assemblée lors du vote de l'article 4 des Statuts défendant les discussions politiques ou religieuses dans son sein.

Cependant, M. le Préfet voulut bien reconnaître que l'administration n'avait rien à nous reprocher sur le terrain politique.

Le deuxième, dont nous avons déjà parlé, disait que, dans les discussions de la *Société d'études pratiques*, le *Cercle* avait pesé arbitrairement sur les décisions prises.

Cette appréciation de nos actes nous parut tout-à-fait singulière. Les discussions de la *Société d'études pratiques* ont été publiques. Y venait qui voulait. Et, si nous avons eu la majorité dans les votes, c'est sans nul doute parce que notre logique était plus persuasive que celle de nos contradicteurs. Nous n'avons forcé personne d'opiner selon nos désirs. Conséquemment, la pression arbitraire n'a pas existé, et l'accusation n'était pas fondée.

Le troisième grief, qui forme avec le premier l'encadrement du deuxième, accuse un véritable ostracisme à l'égard du prolétariat.

Il excipe que, s'il ne se produit rien maintenant par le groupement des *Chambres syndicales*, il est bon de prévoir ce qu'elles pourraient amener dans l'avenir.

Les délégués ont répondu à ce sujet que l'organisation du *Cercle* n'était que la copie exacte du groupement des *Chambres syndicales patronales*, réunies solidairement autour de l'*Union nationale du Commerce et de l'Industrie*.

M. le Préfet a objecté que cette Union existait en effet, mais qu'elle ne portait aucun ombrage au gouvernement.

Enfin, il a déclaré que, personnellement, son bon vouloir nous était acquis, mais qu'il obéissait à des ordres venus de haut lieu. Du reste, a-t-il ajouté, le ministre de l'intérieur peut trancher la question.

De la Préfecture de police, les délégués sont allés chez le ministre de l'intérieur, qui était alors M. Victor Lefranc, un de ces républicains formalistes de la pléiade de 1848. La résultat de cette seconde démarche fut absolument nul, et cela ne nous surprit pas. Ce que voyant, la délégation s'en tint là. Il était évidemment inutile d'aller plus loin.

Ainsi, pour complaire aux bourgeois, on a arrêté le cours d'une institution ouvrière, copiée identiquement sur une autre institution fonctionnant librement dans la bourgeoisie, parmi les patrons de tous les métiers.

Voilà comment on voit la pondération des intérêts généraux. Et on nous accuse d'exclusivisme!

De l'aveu du Préfet de police, le *Cercle* n'a pas contrevenu aux lois. Il n'est pas sorti de ses attributions économiques. Aucun délit n'a pu être relevé contre lui. Et pourtant, on l'a suspendu. Pourquoi? parce que dans un vote après discussion, ses membres ont obtenu librement la majorité; ou bien parce que, s'il n'a pas encore enfreint la légalité, l'avenir lui réservait ce délit!

Cette défiance est injuste et impolitique, car, il faut qu'on le sache bien, la classe ouvrière comprend le rôle qu'elle est appelée à remplir dans la Société. Les ouvriers ne veulent plus servir de marchepied aux ambitions personnelles.

Mais, tout en réservant leurs droits, ils n'oublient pas leurs devoirs, et c'est entre eux-mêmes et par eux seuls qu'ils veulent apprendre à les connaître. Un peu plus tôt, un peu plus tard, ils les connaîtront. A quoi bon leur lésiner le temps. Il vaut beaucoup mieux, dans l'intérêt général, les laisser en paix s'instruire et se former pour la grandeur de la patrie et le bien de l'humanité.

Le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* est interdit. Veut-on savoir exactement à quoi nous tendions en l'instituant? Nous ne sommes pas embarrassé pour le dire. Voici ce que nous voulions faire:

Nous voulions prendre l'élite du prolétariat, en former un groupe exemplaire, et donner à ce groupe une marche à suivre pour éclairer la masse des ignorants.

Nous voulions prendre corps à corps, les uns après les autres, tous les défauts, tous les vices de la classe ouvrière, et faire notre possible pour les changer en qualités.

Nous voulions apprendre le respect de soi-même et d'autrui au petit nombre de travailleurs resté, par la misère, sans éducation; leur donner un meilleur maintien public, un langage plus affable.

Nous voulions redresser le jugement de nos camarades incertains sur les points sociaux en litige et faire en sorte d'éviter à l'avenir les chocs violents et sanglants qui se renouvellent chez nous d'une manière périodique, à la honte des hommes et en dépit de la civilisation.

Nous voulions pouvoir présenter cette question sociale, niée aveuglément, sous un jour clair, avec une théorie saine, et sous une forme pratique.

Nous voulions créer des cours professionnels pour éclairer les ouvriers faibles sur toutes les difficultés de leur travail, et on faire des novateurs industriels.

Nous voulions enfin étouffer l'ignorance par l'idée, ramener l'harmonie entre les facteurs du produit, maintenir ce qui se fait en France au faîte de l'édifice européen, et couronner notre œuvre en remplaçant le fusil par le livre.

Tout cela formait l'ensemble de notre programme. Nous croyions, en l'élaborant, que loin d'être entravés, nous allions recevoir les encouragements de tous, sans distinction de nuances ni d'opinions. Et nous étions heureux en pensant aux bienfaits que le *Cercle* pouvait répandre parmi tous ceux qui en ont besoin.

Loin de nous approuver, le fonctionnarisme a suspendu le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*. Depuis dix-huit mois, le *Cercle* demeure interdit. Les classes dirigeantes sont par trop ombrageuses. En agissant ainsi, elles préparent l'avènement du QUATRIÈME ÉTAT!

Chapitre six:

Continuation des reprises syndicales. Physionomies corporatives. Les employés en photographie et les porteurs de journaux.

Revenons à nos exposés syndicaux et corporatifs:

Après les syndicats dont nous avons parlé précédemment, celui des ouvriers en voitures vient en première ligne. Les travailleurs qui le composent forment six spécialités principales. Ce sont les charrons, les menuisiers, les forgerons, les serruriers, les selliers et les peintres.

Beaucoup d'ouvriers étrangers, surtout des Allemands, viennent leur faire concurrence en travaillant à prix réduit. Les salaires baissaient. Aiguillonnés de ce côté-là les ouvriers français sentirent le besoin, pour parer l'inconvénient, de s'unir tous en un seul faisceau.

L'accord étant conclu sur ce point, la forme syndicale fut choisie par les initiateurs, et, le 23 juin 1872, une Assemblée générale approuva des Statuts syndicaux.

Depuis ce temps-là, nos camarades de la voiture ont tenu ferme, Comme ceux de la sellerie, dont le travail est presque similaire au leur, ils ont un siège social, situé avenue de Wagram 35, où sont faits des cours professionnels à l'usage des sociétaires.

Les discussions du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* ont été suivies assidûment par la délégation de leur syndicat. Ils y ont puisé de sages notions économiques qu'ils n'ont pas eu de peine à faire adopter par leurs commettants.

N'était l'indifférence du plus grand nombre, qui se manifeste chez eux comme ailleurs, tout irait pour le mieux.

Un petit accroc à la liberté se dégage pourtant à travers cette harmonie. En haine des Allemands, les ouvriers en voiture ont interdit aux étrangers l'accès de leur syndicat. Cette mesure est-elle bien logique? Ne vaut-il pas mieux avoir ces étrangers avec soi que contre soi?

Ces travailleurs luttent comme nous contre la gêne et la misère. Nos intérêts sont les leurs. Le mal qu'ils nous font vient de leur ignorance. Ne vaut-il pas mieux les instruire et leur faire comprendre les devoirs de la solidarité? Réfléchissez, citoyens, sur toutes ces questions.

Les ouvriers passementiers se sont remis à l'œuvre au même moment que les ouvriers en voitures. Cette corporation est divisée en passementiers à la barre, c'est-à-dire au métier, et en passementiers à la main.

Ces derniers reprochent aux premiers d'employer la mécanique. Ils leur font un crime d'être les instruments du progrès. De la, division et antagonisme.

Jadis, à Lyon, Jacquot dut garer son existence de la rancune des tisseurs lyonnais, qui voulaient le précipiter dans le Rhône. Aujourd'hui, les tisseurs, mis à même d'apprécier son invention, bénissent sa mémoire. Par Jacquot, l'industrie lyonnaise s'est développée considérablement; elle occupe un bien plus grand nombre de bras qu'alors.

Les passementiers à la main ont donc tort de ne pas vouloir s'accorder avec leurs camarades de la barre.

Du reste, les uns et les autres subissent de dures conditions. Ils travaillent pour des sortes de marchandeurs ne fournissant que l'outillage et servant d'intermédiaires entre la production et le débit. La matière première appartient aux débitants.

Ces patrons-marchandeurs prélèvent pour eux la moitié du prix de façon; l'autre moitié est la part des ouvriers.

Le travail de cette profession est encore grevé d'une coutume injuste, qu'il serait bon de supprimer. Il s'agit de la mise en train des métiers. La mise en train d'un métier consiste, lorsque le chargement (pièces en cours de fabrication) est terminé, à démonter et à remonter les accessoires de ce métier, de manière à les adapter à la nouvelle passementerie que l'ouvrier va commencer.

Le temps passé à mettre en train n'est pas compté à l'ouvrier. Pourquoi?

À côté des passementiers qui sont pauvres, végètent les travailleurs d'une profession similaire, dont les infirmes sont astreints à un usage au moins curieux. Nous voulons parler des bonnetiers, faisant aussi les costumes de théâtres.

Quand un ouvrier bonnetier ne peut plus travailler, il mendie sans mendier positivement, chez ses camarades valides. L'usage veut qu'il aille les visiter muni d'une grande tabatière. Ceux-ci savent ce que veut dire la prise offerte. La collecte ne se fait pas attendre. Le fait est très-touchant, mais peu logique. Au lieu de voir «*prendre la tabatière*» aux bonnetiers invalides, nous aimerais mieux constater le groupement syndical unique de la bonneterie et des deux passementeries ouvrières.

Réunis, leurs efforts communs supprimerait à la longue les intermédiaires marchandeurs. La possession des métiers n'est pas la mer à boire. Nous prions également les intéressés de réfléchir sérieusement sur ces possibilités.

Évoquons, pour mémoire, la Chambre syndicale défunte, presque morte en renaissant, des ouvriers horlogers en montres.

Elle a vécu un peu plus que les roses. Sa réapparition a duré quelques mois.

En 1869, à force de persévérance et de sacrifices, les initiateurs avaient amenés à eux nombre d'indifférents. La guerre de 1870 est venue détruire en quelques jours leur ouvrage d'une année. Sept sociétaires seulement ont pu se retrouver ensuite pour continuer l'œuvre commune. Ce syndicat a eu un regain de vigueur vers le mois d'octobre 1872. Une certaine apparence donnait l'espoir d'une reprise sérieuse. Il n'en fut rien. C'était un feu de paille. Le fait est que les ouvriers horlogers en montres n'ont plus de Chambre syndicale.

Pourtant, ils ont bien besoin d'entente et de solidarité. Pour travailler, ils sont assujettis à une sorte de bureau de placement déguisé, même plus cher pour eux que des placeurs patentés. Ils s'embauchent par le canal de leurs marchands d'outils.

Ce non-sens doit leur être très-dispendieux, car, il est bien évident que ces fournisseurs se targuent de leur très-contestable utilité, pour vendre beaucoup plus cher les outils à leurs clients.

Il faudrait établir là, comme chez les bijoutiers, un dépôt de l'outillage au siège social du syndicat corporatif. Mais non! Nos camarades de l'horlogerie en montres ont préféré l'isolement et l'ancien système. Que pouvons-nous faire à cela? Le temps seul leur apprendra à distinguer le vrai du faux. Qui les empêche de s'unir aux ouvriers horlogers en pendules, et de syndiquer ainsi toute cette branche de notre industrie parisienne?

La suite du mouvement nous met en présence des ouvriers cloutiers de maréchalerie, comprenant les chevaliers, les piéciens et les boulonniers. Leur travail, comme celui des ouvriers taillandiers, dont nous avons donné plus haut un aperçu, est rétribué dérisoirement. Dix heures effectives leur rapportent en moyenne la somme de 4 francs.

La façon d'un clou demande trente secondes et chaque clou nécessite cinquante coups de marteau; c'est-à-dire que, pour manger maigrement, ces travailleurs sont obligés de frapper 100 coups de marteau par minute, 6.000 coups par heure, 60.000 coups par jour.

Soixante mille coups de marteau en dix heures! Tout cela pour quatre francs! Et quel travail!

Les cloutiers, comme les taillandiers, sont constamment sous le feu de la forge. Ils subissent une chaleur plus élevée d'au moins dix degrés que celle de la température ordinaire.

De plus, ils frappent acier contre acier, ce qui fatigue énormément l'ouvrier de forge, et il s'ensuit, le cas est notoire, qu'un cloutier, travaillant à Paris depuis l'âge de vingt ans, le double rarement dans le métier. Vingt années suffisent pour user ses forces. Il est aussi pauvre à quarante ans que le premier jour de son travail salarié. Après, il se voit obligé de chercher un autre gagne-pain.

Cette situation n'a rien qui puisse tenter les phraseurs de certaines feuilles réactionnaires. Mais elle ne les empêche pas de jeter des pierres sales sur cette misère imméritée.

La pauvreté extérieure ou apparente, dénote presque toujours la pauvreté intellectuelle, et souvent celle-ci cause celle-là. Cet axiome trouve son application chez les ouvriers cloutiers, ou, malgré l'énergie de quelques membres dévoués, dont l'esprit est ouvert au progrès, l'idée syndicale, quoique jeune, languit d'anémie.

Ces honnêtes producteurs souffrent sans comprendre le remède qu'il faut à leurs maux. C'est le plus souvent de ceux-là que vient la violence, parce que la raison éclairée ne leur montre pas assez les côtés pratiques de la vie dans le salariat. Rien ne serait plus utile à la paix sociale que la liberté d'instruire, sur leurs intérêts, les prolétaires placés au niveau des ouvriers cloutiers, dont le fonds est bon, mais peu productif faute de culture et de semence. Pourtant, leur Chambre syndicale résiste. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espérance. Espérons!

Ces sortes de tableaux corporatifs sont de la plus entière exactitude. Nos détails sont puisés à leurs sources mêmes, c'est-à-dire dans les ateliers, où nous avons vu les travailleurs à l'œuvre, et dans les réunions syndicales, où nous nous sommes fait donner tous les renseignements nécessaires à notre sujet.

Ces détails démontrent assez que tout n'est pas rose dans la vie des prolétaires. En mettant à nu toutes ces plaies ignorées des heureux, nous voulons faire taire les calomnies inconscientes adressées parfois aux souffrants qui se plaignent. Quant aux dénigrements systématiques étalés dans les colonnes de certains journaux, il est inutile d'en parler. On ne peut pas demander de la conscience aux gens qui n'en ont pas. Toutefois, les lecteurs crédules, qui puisent là leur haine ou leur mépris injuste des ouvriers, pourront redresser leur jugement et imposer le silence à nos détracteurs.

Ceci dit, voyons les ouvriers portefeuillistes-maroquiniers. Leur syndicat naissait à peine quand Bonaparte et Guillaume ont arrêté ses pas. Cette interruption a duré jusqu'au mois de juillet 1872.

La reprise du travail syndical dans cette corporation devenait chaque jour plus in-dispensable. Il y allait de la vie de son industrie, qui supporte une redoutable concurrence à l'étranger, surtout en Autriche.

Les patrons voulaient, tout à la fois, pour se tirer d'affaires, réduire le prix de main d'œuvre et augmenter le nombre des ouvriers, en faisant des apprentis.

Cependant, les salaires ne sont pas élevés. Les ouvriers portefeuillistes forment deux spécialités, dont l'une est composée des boursiers, rivant l'acier des porte-monnaie-bourses, et l'autre des portefeuillistes-maroquiniers. Les uns et les autres ne gagnaient en moyenne que 4fr.50 par jour, pour douze heures de travail effectif. Il n'était donc pas juste de chercher, par des voies plus ou moins détournées, la réduction de cette moyenne déjà insuffisante.

La reconstitution du syndicat ouvrier a étouffé dans son germe le projet patronal. Une fois reconstitué, ledit syndicat a demandé voix délibérative dans la discussion des intérêts professionnels. Il fallut l'entendre, mais on voulut le dominer et l'absorber. Ces relations tendues se sont continuées jusqu'au moment de l'Exposition de Vienne, où des propositions inacceptables ayant été faites par le syndicat des patrons, il en est résulté la rupture des négociations par voie de délégués.

La Chambre syndicale des patrons est composée de fabricants gainiers et maroquiniers. Elle a aussi à faire avec la *Chambre syndicale des ouvriers gainiers*. Celle-ci s'est laissée entraîner de concessions en concessions, de sorte qu'aujourd'hui son autonomie n'existe plus. Elle s'est placée sous la tutelle patronale, quoique son intérêt la guidât vers le syndicat ouvrier des portefeuillistes. Les deux ne devraient même faire qu'un. Son absorption lui prouve que le bonhomme La Fontaine avait raison quand il disait dans sa fable du «*Pot de terre et du Pot de fer*» que nous ne devons nous associer qu'avec nos égaux.

Le syndicat des ouvriers portefeuillistes reste à peu près seul pour pondérer les relations corporatives et maintenir les droits du travail dans ce métier.

Continuons par les ouvriers chaudronniers en cuivre. Chaque métier a ses coutumes nécessitées par son genre de travail. Les chaudronniers en cuivre font, pour la plupart, tous les ans, ce qu'ils appellent «*la Campagne du Nord*», consistant à aller dans le nord de la France réparer les chaudières des usines et des fabriques.

Cette campagne commence vers le mois de juillet et finit fin septembre.

L'embauchage pour ce travail s'effectue directement par la voie de la Chambre syndicale ouvrière, dont le siège social est établi rue du Faubourg-Saint-Denis, 51-53.

La désorganisation générale de 1870 avait, comme partout ailleurs, amené un certain relâchement dans les usages de la chaudronnerie. Les ouvriers négligeaient le syndicat et les patrons ne lui demandaient plus autant d'ouvriers. A la fin, voyant que le mal augmentait, les syndics corporatifs firent des convocations publiques. Ce moyen rendit de la force à leur institution.

Il y a un peu de timidité dans le caractère de ces travailleurs. Leur marche en avant n'est pas assurée. Ce qui nous porte à dire cela, c'est la démarche officielle qu'ils ont faite auprès d'un avocat, très-honorables du reste, pour lui demander des conseils pratiques dans l'organisation du travail.

A ce sujet, nous répétons, pour la centième fois au moins, que les avocats n'ont aucune expérience du groupement syndical. D'ailleurs, son mécanisme est tellement simple que le bon sens, même élémentaire, suffit, aux syndics pour maintenir la société dans la voie légale. Or, qu'on dise l'utilité d'un avocat en dehors de la légalité!

Rapportons nous en donc, une fois pour toutes, à nous-mêmes, dans la conduite de nos propres affaires.

Cette Chambre syndicale ne fait pas beaucoup parler d'elle. Tout ce que nous en savons, c'est que le zèle est tiède chez la majeure partie des membres de la chaudronnerie. Cependant le syndicat rend des services par le placement direct de ses sociétaires. Il marche dans la bonne voie, et nous ne comprenons pas les motifs qui tiennent à l'écart la majeure partie que nous venons de mentionner.

La filière nous mène devant les ouvriers de la Céramique. Leur syndicat remonte à l'Exposition universelle de 1867. Vers le milieu de 1870, avant l'interruption du mouvement ouvrier, il marchait de pair avec les mieux organisés. Le cataclysme franco-prussien a dû lui porter un plus rude coup qu'aux autres, puisqu'il n'a pu se reconstituer avant le mois de juillet 1872.

Ce long intervalle d'isolement fit sentir davantage aux céramistes d'avant-garde, trop clair-semés, hélas! l'utilité du groupement. Ceux-là firent un résumé historique de la Société, pour convaincre leurs camarades et leur inculquer le dévouement aux intérêts communs.

Nous avons encore sous les yeux les détails intéressants des bienfaits rendus à cette corporation, pendant deux ans, par sa Chambre syndicale. Ils sont de nature à réchauffer les plus froids. Mais, dans cette profession semi-artistique, l'individualisme est fortement enraciné. Aux uns, l'idée syndicale faisait peur; aux autres, son programme n'était pas assez déterminé. Pourtant, chez la plupart l'égoïsme était vaincu par l'évidence.

La Commission d'initiative voulut alors exposer clairement le but poursuivi, espérant par là lever tous les scrupules. Un rapport complémentaire indiqua très-précisément l'idée mise en avant. Le système coopératif, qui en découle, y était parfaitement compris dans tous ses rouages. Que fallait-il de plus?

Ce travail a été utile, sans doute, mais il n'a pas produit l'effet voulu. Bien des indifférents et des antipathiques sont restés le lendemain ce qu'ils étaient la veille. Tant pis pour eux. Les autres sont dans le vrai. Qu'ils continuent! Un jour viendra, bientôt peut être, où ils seront récompensés de leurs généreux efforts.

Les ouvriers céramistes forment deux spécialités distinctes. La première comprend les fabricants, dont les vrais noms seraient tourneurs et mouleurs, aussi appelés vulgairement *pâtiers*, parce qu'ils emploient et façonnent la matière première de la porcelaine.

Les peintres font les figures, les fleurs, les paysages, etc...

L'autre spécialité se compose des peintres et des décorateurs sur la porcelaine cuite.

Les décorateurs font l'ornementation coloriée et dorée.

Du reste, beaucoup de décorateurs font aussi la peinture.

En somme, si nous retranchons les exceptions de valeur et ceux qui les suivent, le niveau du reste est loin de valoir la moyenne générale. Tel est l'esprit corporatif dans la céramique.

Le réveil et la naissance de tous les groupes ouvriers des diverses professions que nous venons de passer en revue donnaient une certaine impulsion à d'autres travailleurs restés jusque là complètement immobiles.

Par exemple, les employés en photographie ont été remués par ces évolutions successives, cependant faites en dehors d'eux. Ils ont recueilli, au passage, une parcelle de la vie des autres, et ils se sont sentis vivre à leur tour.

Une délégation photographique est venue, au mois d'août 1872, nous demander des renseignements. Nous lui avons donné toutes les indications nécessaires à l'établissement d'un syndicat. Mais les délégués ont craint d'aller trop vite au but, et ils se sont arrêtés à la fondation d'une société de secours mutuels, avec admission de membres honoraires.

Leur début est timide, sans doute; cependant cette marche hésitante, presqu'à l'aveuglette, prouve chez eux le besoin instinctif de solidarité.

Avec un peu de pratique, les employés en photographie s'apercevront que les secours mutuels ne peuvent être qu'un palliatif à leur situation actuelle, et que, pour atteindre le but qu'ils devinent et désirent, sans le connaître autrement que par attraction, l'organisation syndicale leur est indispensable.

Les sociétés de secours mutuels soulagent les malheureux dans la misère, sans les en retirer. Elles font l'effet du bouillon d'escargot dans l'estomac d'un poitrinaire, et c'est tout.

Quant à l'admission des membres honoraires, c'est-à-dire à l'entrée des patrons dans les sociétés ouvrières, nous allons, pour la caractériser, citer simplement les paroles prononcées en séance par un membre de la *Chambre syndicale des propriétaires d'hôtels et de maisons meublées*.

«*Les propriétaires d'hôtels, a-t-il dit, feraient une œuvre méritoire en favorisant de leur appui, la société de secours mutuels des garçons d'hôtels, dont ils sont, en quelque sorte les tuteurs nés. Bridée, dirigée et protégée par eux, cette société pourrait, d'une manière beaucoup plus efficace, remplir son rôle de mutualité.*»

Ainsi, d'après eux-mêmes, les patrons entrent dans les sociétés ouvrières, pour en être les brideurs et les dirigeants. Ils nous ont, en effet, bridé et dirigé jusqu'à présent. Où nous ont-ils conduits?.. Mieux vaut mille fois nous diriger seuls!

Au fait, nous pouvons prouver, par une comparaison, que les employés en photographie se sont arrêtés à mi-chemin.

Les porteurs de journaux, travailleurs isolés s'il en fut, appartenant à tous les métiers, composés d'éléments hétérogènes, ont voulu, en même temps que les photographes, s'appuyer les uns sur les autres et s'affranchir dans leur travail du jour.

Tout le monde peut être porteur de journaux. Il suffit pour cela d'être valide. Devant si peu de savoir faire, la concurrence n'est pas difficile. On est souvent porteur de journaux parce qu'on n'a pas d'autre occupation. Rien, dans cette besogne, ne demande les connaissances spéciales exigées pour faire de la photographie. Eh bien! les porteurs de journaux ont envisagé toute la voie syndicale et ont résolu courageusement de la parcourir d'un bout à l'autre. Comptons les pas qu'ils ont faits.

Dans leur impatience, ils ont commencé par mettre la charrue avant les bœufs. En d'autres termes, ils ont constitué une société coopérative avant de pratiquer la forme syndicale.

Revenus de leur erreur, et comptant sur le concours de tous leurs camarades, les coopérateurs ont rebroussé chemin pour les emmener avec eux. Ils ont fondé une Chambre syndicale accessible à tous, et destinée à créditer la société coopérative, dont l'extension probable offrait des avantages sérieux à tous les sociétaires syndicaux.

Il est bon, pour expliquer la suite, de dire ici que les journaux, sauf deux ou trois exceptions, sont mis en vente par des intermédiaires appelés «*chefs de vente*». Les porteurs sont salariés par eux. Ils sont généralement payés à raison de 1fr.50 par homme et par course.

Or, ces chefs de vente, très-unis entre eux, épousant, d'aucuns par intérêt, les opinions des journaux qu'ils distribuent, ont su semer l'antagonisme parmi les porteurs. Si bien que le fonctionnement syndical a été constamment entravé par des disputes de boutique.

Devant ce parti pris, les coopérateurs, qui avaient agi dans l'intérêt général, sont repartis seuls vers la coopération.

Il était pourtant bien simple de les aider et de les maintenir dans la progression établie. En les aidant et en les maintenant, les porteurs pouvaient traiter directement, de gré à gré, avec les administrations des journaux. C'eut été la liberté et la dignité dans le travail. Le salariat au deuxième degré a obtenu la préférence.

Où en sont maintenant les uns et les autres?

Nous allons répondre par des faits. Les faits, en tant que faits, sont indiscutables. Impossible de les nier.

Les coopérateurs, groupés au nombre d'une vingtaine, ont traité avec l'administration du journal *le Bien Public*, pour opérer la vente de cet organe au compte collectif.

Ils reçoivent 50 francs par jour jusqu'au débit de huit mille exemplaires, et chaque mille en sus est payé séparément. De sorte que ces travailleurs groupés gagnent au moins 2fr.50 par course au moyen de l'association.

L'administration a tout intérêt à les employer, partie que, d'abord, son service de distribution ne lui coûte pas plus cher, sinon moins, qu'en prenant un chef de vente, et, ensuite, parce que les associés ont tous un intérêt direct au succès du journal, puisque, plus ils le vendent, plus la vente leur rapporte.

Il faut croire, en outre, que leur service est mieux fait que par un seul individu responsable, car *le Bien Public*, cédant aux suggestions des chefs de vente coalisés, ainsi qu'au rabais offert, avait rompu avec les associés. Au bout d'un mois ou deux, l'administration de ce journal, fixée sur le mode d'agir de l'individualisme et de la collectivité, rendait sa confiance aux associés.

Quant aux porteurs restés soumis aux chefs de vente au détriment du syndicat, ils continuent leurs courses moyennant 1fr.50 comme par le passé, tandis que les autres gagnent un franc de plus dans l'espace de quelques heures, en faisant le même travail.

Nous en déduisons donc que les applicateurs de l'idée d'association dans le travail sont dans le vrai. Et les photographes, qui se seraient sans nul doute mieux accordés que les porteurs de journaux, et qui auraient pu réunir un plus grand nombre de leurs camarades autour d'une Chambre syndicale corporative, ont eu tort de s'en tenir à la société de secours mutuels, surtout avec l'admission des membres honoraires.

Chapitre sept:

La question des prud'hommes. Leur renouvellement partiel. Composition actuelle des Conseils.

Nous sommes au mois d'octobre 1872. Une trentaine de corporations ont vu naître ou renaître chez elles une Chambre syndicale corporative. Toutes avaient apporté leur concours à la fondation du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*. Le Cercle a subi l'arrêté préfectoral suspendant ses réunions. On pouvait croire que les intérêts du prolétariat, n'ayant plus l'appui d'une institution générale, s'en iraient fractionnellement à la dérive. Il n'en fut rien.

Trop de questions primordiales sont à résoudre entre le travail et le capital. Tour à tour, selon les événements, l'une ou l'autre, qui semblait engourdie aux regards superficiels, prend tout-à-coup une importance considérable.

La question sociale, dans la société, ressemble aux rhumatismes volants dans le corps de l'homme. Si,

par un remède quelconque, vous les chassez du bras droit, ils vont se réfugier dans le bras gauche, à moins qu'ils ne descendent dans les deux jambes à la fois, d'une manière plus douloureuse encore. Qu'avez-vous obtenu, en définitive? Est-il moins dur de souffrir des jambes que des bras?

Admettons que les différentes classes sociales forment ensemble les membres de la société. Supposons que les classes qui s'intitulent dirigeantes en soient le bras et la jambe droits, et que sa jambe et son bras gauches soient composés du prolétariat.

Est-ce en confinant les maux de la question sociale dans le prolétariat que les dirigeants n'en souffriront plus? Non, bien certainement! La maladie locale de la jambe et du bras gauches peut tuer le corps entier, par conséquent rendre inertes le bras et la jambe droits.

Il y a bien l'amputation. Mais comment vivraient les uns sans les autres? L'opération serait le suicide.

Donc, puisque les maux de la société aiguillonnent plus les prolétaires que les dirigeants, le prolétariat a les meilleures raisons à alléguer, au moins pour s'appliquer librement un palliatif le plus adoucissant possible.

Les prolétaires cherchaient, paisiblement ce palliatif dans le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*. Pourquoi les en a-t-on empêchés? N'ayant plus le remède du *Cercle*, il leur a fallu trouver une autre recette momentanée, et ils se sont rejettés sur la question des prud'hommes.

Les tribunaux de prud'hommes parisiens jouent un rôle important dans les litiges professionnels qui s'élèvent journallement entre les patrons et les ouvriers. Ce sont eux qui jugent presque tous ces litiges. On sait que leur mandat émane de l'élection et que chaque partie intéressée nomme ses conseillers.

Jusqu'alors, les prolétaires, n'avaient pas assez compris ce ressort juridique. Ils s'en étaient presque désintéressés. En examinant de près l'institution, des nouveaux venus, mieux avisés, ont reconnu sans peine qu'il devenait urgent de la soumettre à un examen approfondi, de l'analyser dans tous ses rouages, et d'en mettre le fonctionnement à la portée de tous les travailleurs.

Bien que la *Bibliothèque Ouvrière* ait déjà publié un volume compétent sur les prud'hommes (3), nous croyons néanmoins devoir en parler encore, mais exclusivement au point de vue du mouvement ouvrier en 1872.

Il y a quatre conseils des prud'hommes à Paris: pour les métaux, les tissus, les produits chimiques et les industries diverses.

Treize conseillers patrons et treize conseillers ouvriers, sans compter les président et vice-président, composent chaque conseil.

Les conseils sont subdivisés en cinq ou six catégories ayant chacune ses conseillers spéciaux.

Treize multipliés par quatre nous donnent cinquante deux conseillers ouvriers et autant de conseillers patrons. Les présidents et vice-présidents sont nommés par le chef de l'État.

Au mois d'octobre 1872, dix sept conseillers ouvriers avaient donné leur démission, depuis plus ou moins de temps, et une vingtaine d'autres étaient au terme de leur mandat depuis deux ans.

Malgré la proverbiale lenteur administrative, l'imminence des nouvelles élections partielles se faisait sentir.

Il convenait donc, nous le répétons, de voir au plus vite si les ouvriers électeurs faisaient sérieusement usage de leur droit électoral.

Au premier examen, il a été constaté, outre la désorganisation précipitée, quatre points principaux, assez défectueux pour fausser l'application de ce système.

(3) *Les Prud'hommes*, par Louis Pauliat. (*Note de l'auteur*).

Le premier point nous montrait les prud'hommes ouvriers en fonctions, nommés par des nombres dérisoires de voix et composés en majorité de contre-maîtres.

La position d'un contre-maître ne lui donne pas une indépendance suffisante aux conseils de prud'homme. Il lui est très-difficile de juger impartialement les litiges, il est plus près des intérêts du patron, qu'il remplace à l'atelier, que de celui des ouvriers, qu'il est chargé de surveiller et de contrôler.

Cette grave anomalie ne pouvait être imputée qu'aux électeurs ouvriers eux-mêmes puisqu'ils étaient libres de choisir leurs conseillers en dehors des contre-maîtres.

Toutefois, la composition industrielle des catégories est si variée et si multiple, que l'entente préalable sur le choix des candidats était extrêmement difficile. Les patrons avaient la plus grande part d'influence dans les élections ouvrières. Leur résultat a été ce qu'il devait être.

Les récriminations qui nous parvenaient à cet égard n'étaient ni justes, ni logiques. Pourquoi le vote n'avait-il pas été intelligent? On subissait purement et simplement les conséquences voulues, ou plutôt qu'on n'avait pas empêchées.

Pareille lacune fut notée avec soin, pour être étudiée dans le plus bref délai, afin de pouvoir la combler aux prochaines élections.

Le deuxième point portait sur le trop grand nombre de professions renfermées dans la même catégorie.

Par exemple, la première catégorie du Conseil des produits chimiques, où il y a seulement deux prud'hommes patrons et deux prud'hommes ouvriers, est chargée des différends entre les patrons et les ouvriers de cent trente spécialités de travail.

La première catégorie du conseil des métaux juge ceux de cent deux genres de travaux métalliques.

Avant les élections complémentaires, quand il manquait des prud'hommes dans une catégorie et qu'il fallait, aux jours d'audience, les remplacer par ceux d'une autre catégorie, la compétence des jugements devait laisser beaucoup à désirer.

Il pouvait se produire, en pareil cas, que des prud'hommes appartenant à la ferblanterie fussent appelés à l'expertise d'un travail de bijouterie. Là, faute d'expérience pratique chez les juges, les parties en présence supportaient des jugements rendus, en quelque sorte, à vue de nez. Tant mieux pour le gagnant, tant pis pour le perdant. Ça n'était pas drôle pour l'ouvrier qui pouvait perdre, avec la raison et le droit de son côté.

Sur ce deuxième point, l'initiative ouvrière s'est trouvée impuissante pour faire modifier la législation déjà en vigueur. Mais ce que cette initiative ne pouvait obtenir des législateurs, se trouvait à sa portée, en dehors de la loi, dans la création de commissions arbitrales mixtes, composées mi-partie de patrons et mi-partie d'ouvriers du même métier.

De cette manière, on obtenait le jugement par pairs, c'est-à-dire avec des arbitres choisis parmi les spécialistes mêmes du travail en contestation.

Le système syndical se désignait naturellement en qualité de moteur de ce mécanisme simplifié, et le groupe d'initiative en fit la deuxième question de ses études pratiques.

Nous sommes au troisième point. En continuant leur examen, les initiateurs se sont arrêtés devant la gratuité des fonctions de conseiller prud'homme. Ces fonctions occupent ordinairement vingt cinq jours par année, en moyenne. Était-il possible, était-il juste, que le conseiller ouvrier, souvent père de famille, ne relevant que de lui-même, et n'ayant que son travail pour vivre, put perdre ainsi le quinzième de son salaire? Nous n'hésitons pas à répondre négativement.

La loi a même prévu le cas, car elle dit que les prud'hommes peuvent être rétribués du temps passé dans l'exercice de leurs fonctions; seulement, ils doivent en faire la demande à qui de droit.

Sous l'Empire, plusieurs prud'hommes ouvriers des différents conseils ont posé cette question à leurs collègues. Les prud'hommes patrons, à peu près tous dans une position de fortune assez ronde, ont répon-

du qu'ils ne voulaient pas grever le budget, et qu'ils refusaient l'allocation. Ce que voyant, la majorité des conseillers ouvriers, aussi fière que pauvre, ne voulut pas faire la demande, et tous s'en tinrent à la gratuité.

Il n'est pas besoin de chercher avec une loupe pour découvrir le vrai motif de cette générosité apparente chez les patrons.

Selon nous, ce procédé avait pour but d'exclure les ouvriers indépendants de caractère mais dans l'impossibilité de sacrifier vingt cinq jours par an, et cela pour faire place aux contre-maîtres dont les tendances sont généralement, comme nous l'avons dit plus haut, plus près du capital que du travail.

Cette conséquence a suggéré une idée qui peut tout concilier. Par elle, la générosité des conseillers patrons suivrait son cours, s'il était naturel, sans froisser l'amour propre des conseillers ouvriers qui n'auraient pas les moyens d'abandonner leur traitement.

Il s'agit d'allouer, à chaque conseiller, des jetons de présence aux conseils, et convertibles en espèces à la caisse municipale. Ceux qui auraient les moyens de ne pas les convertir seraient parfaitement libres de les oublier au fond de leurs secrétaires. Plus tard, quand ils ne seraient plus, leurs descendants trouveraient ces jetons et puissent en eux l'exemple du civisme sans ostentation. Mais aujourd'hui tous les sacrifices veulent être connus, et nous mettons en fait que si, comme nous l'espérons, on allouait des jetons de présence aux prud'hommes, les conseillers patrons ne seraient pas les derniers devant la caisse.

Quoiqu'il en soit, la commission d'initiative, inspirée par l'égalité et la possibilité devant la loi, crut devoir faire de la question des jetons de présence, le troisième point de ses recherches sur l'institution des prud'hommes, réserves faites de l'établissement des commissions arbitrales corporatives mixtes.

Le quatrième point ne pouvait être présenté que sous forme de vœu, car il s'agissait de demander la modification de la loi qui accorde au chef de l'État le droit de nommer les présidents et vice-présidents des conseils, même en dehors des élus.

Cette faculté est toute à l'avantage des patrons, car les présidents et vice-présidents choisis en dehors des conseils ne sont jamais des ouvriers, et comme la voix du président est prépondérante, puisqu'elle fait pencher la balance où elle se porte, il s'en suit que, dans les litiges dont le caractère n'est pas assez déterminé, le vague peut la conduire instinctivement du côté de son milieu propre, où sont les intérêts de sa classe.

D'autre part, en se plaçant à un autre point de vue, il est impossible de reconnaître la moindre utilité à cette précaution de la loi. Pour être compétents, les prud'hommes doivent avant tout être des hommes pratiques, ayant professé ou professant encore au moins un genre des travaux qu'ils sont appelés à juger. Or, les élus remplissent forcément cette condition essentielle. Autrement, ils ne seraient pas éligibles. Donc, la droiture des jugements ne peut que perdre par l'adjonction des présidents théoriciens, fussent-ils légitimes, attendu que les questions de droit embrouilleraient là ce qui semblerait limpide au bon sens pratique le plus élémentaire.

Tous ces motifs sérieux ont amené la commission d'initiative à demander la nomination des présidents et vice-présidents, par les conseils eux-mêmes. Tel était le quatrième point de son programme.

Ces quatre points établis, il restait à les présenter aux candidats ouvriers. Pour cela, le concours des Chambres syndicales devenait nécessaire, tant pour discuter et rédiger la formule, que pour lui donner de l'autorité.

Pénétrée de cette nécessité, la commission d'initiative fit un appel aux délégations accréditées auprès du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*, qui se sont empressées d'y répondre.

La discussion eut lieu dans une des salles de l'ex-café des Halles-Centrales, rue Saint-Denis. Près de dix séances y furent consacrées.

Enfin, le 12 février 1873, l'Assemblée adoptait l'exposé suivant et décidait son envoi au conseil municipal de Paris, qui a droit d'en saisir les Assemblées législatives:

EXPOSÉ DES MOTIFS:

«Attendu que la juridiction des prud'hommes doit être l'expression la plus vraie de la justice, et que, dès lors, il importe que les conseils nomment eux-mêmes leurs présidents et vice-présidents;

Attendu qu'un décret de 1806 leur accordait cette faculté, et qu'il suffit de revenir à ce point de départ pour que le gouvernement se dessaisisse du droit qu'il s'est attribué depuis en les nommant lui-même;

Attendu, d'autre part, qu'il est essentiel qu'une indemnité soit allouée aux prud'hommes, afin que ces fonctions puissent être remplies par tous ceux dont le dévouement et l'aptitude seront reconnus par les électeurs;

Attendu qu'un traitement fixe serait moins équitable que des jetons de présence garantissant que les conseillers remplissent leur devoir;

Attendu que le jeton étant remis après chaque séance, il sera possible à chacun des prud'hommes d'en réaliser la valeur, ou d'en laisser bénéficier l'État, sans qu'il y ait aucune sorte d'inégalité possible;

Et que la latitude laissée par la loi actuelle aux prud'hommes ouvriers de réclamer une indemnité qui leur créerait une situation très délicate, puisque les patrons ont constamment refusé de l'accepter pour eux, ferait place à une mesure conforme à la justice;

Les soussignés, délégués des Chambres syndicales ouvrières, désirent que les membres du Conseil municipal de Paris insistent pour qu'il soit fait droit à leurs réclamations».

(Suivent les signatures).

Depuis un an que cet exposé a été remis entre les mains de nos édiles, nous ignorons ce qu'il est devenu et à quoi il a servi. Toujours est-il, que nous attendons encore une réponse quelconque.

Le document qui précède s'adresse aux législateurs, par l'intermédiaire du corps municipal. Il restait à tracer une ligne de conduite aux candidats ouvriers qui allaient se présenter aux suffrages des électeurs, sous l'égide des Chambres syndicales ouvrières.

L'Assemblée des délégués compléta son œuvre par l'adoption du mandat ci-joint, qui devrait être soumis à l'acceptation des candidats syndicaux:

MANDAT DES CANDIDATS OUVRIERS AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES:

1°- Revendiquer la nomination des présidents et vice-présidents par chaque Conseil;

2°- Réclamer la création de nouveaux conseils où la multiplicité des professions produit un encombrement d'affaires litigieuses;

3°- Insister pour que les expertises soient faites par des délégations syndicales composées mi-partie de patrons et mi-partie d'ouvriers;

4°- Obtenir qu'une indemnité soit allouée à chaque prud'homme, sous forme de jetons de présence;

5°- S'engager à faire ponctuellement la visite des ateliers recommandée par la loi;

6°- S'occuper en toute occasion de l'amélioration des contrats d'apprentissage;

7°- Veiller avec sollicitude sur les conditions faites aux apprentis, et réprimer sévèrement toutes les exploitations dont les élèves sont fréquemment victimes;

8°- Se tenir aussi fréquemment que possible en contact avec les électeurs, afin d'être l'interprète de leurs vœux;

9°- Enfin, se bien pénétrer de tous les besoins professionnels, afin que chaque prud'homme soit eu quelque sorte la revendication permanente des intérêts du travail;

10°- Comme garantie du mandat, le candidat signera deux copies de sa teneur dont l'une restera dans ses mains, et l'autre sera déposée au siège social d'une Chambre syndicale ouvrière désignée à cet effet par un tirage au sort, entre celles de la juridiction du prud'homme».

Par l'exposé des motifs et le mandat aux candidats, les délégués corporatifs venaient de mâcher la besogne électorale à toutes les Chambres syndicales ouvrières. Ils n'avaient plus qu'à attendre les élections pour juger le résultat de leurs travaux préparatoires.

Comme d'habitude, nous devons le dire, sauf deux ou trois exceptions, les Chambres syndicales n'ont pas cédé immédiatement à l'impulsion qui leur était donnée. Au lieu de se réunir aussitôt entre celles de la même catégorie aux prud'hommes, pour désigner d'avance leurs candidats, elles ont attendu l'ouverture de la période électorale, qui eut lieu précisément pendant le séjour à Vienne des délégués à l'Exposition, dont la plupart eussent été désignés aux suffrages de leurs camarades.

La convocation des électeurs a été affichée le 4 août seulement pour le 17 du même mois. Le délai légal, qui fixe à vingt jours, comme pour les élections politiques, la durée de la période électorale, n'a donc pas été observée. Du 4 au 17, il n'y avait que 13 jours. L'administration faisait ainsi perdre une semaine de temps précieux aux ouvriers, tandis qu'elle convoquait le même jour les électeurs patrons pour le 24 août, c'est-à-dire en leur accordant tout le bénéfice de la loi.

Les récriminations étaient inutiles. Il n'y avait qu'à prendre son parti de cette anomalie. Nous nous sommes mis aussitôt en campagne. Nos appels pressants ont été entendus presque dans toutes les corporations syndiquées, et malgré les difficultés d'inscription, malgré la semaine en moins dans la période électorale, nous avons fait bonne contenance devant le scrutin.

Il y avait 42 conseillers ouvriers à élire. Nous n'avons pu, faute de temps, présenter que 26 candidats, dont 21 ont été élus d'emblée au premier tour sur 28 élections. Les cinq autres ont obtenus plus de voix que chacun de leurs concurrents; mais il leur a manqué la majorité absolue. Aucun n'a donc échoué.

Il restait quatorze élections en ballottage. Le second tour de scrutin eut lieu le 1^{er} septembre. Cette fois nous avons porté dix candidats, dont trois pour le conseil des tissus, cinq pour celui des produits chimiques, et deux pour celui des industries diverses. Le conseil des métaux avait été complété au premier tour.

Les électeurs des tissus ont nommé nos trois candidats. Ceux des industries diverses nous ont donné trois élections sur deux candidatures, en nommant à la fois pour 6 ans et pour 3 ans notre unique candidat dans la 4^{ème} catégorie, où il fallait deux conseillers.

Par contre, nous avons subi un échec au conseil des produits chimiques, par suite de l'immixtion des patrons dans les élections ouvrières.

En effet, par leurs soins, et probablement avec leur argent, des affiches contenant les noms de leur candidats propres, et en bas ceux des candidats ouvriers patronnés par eux, ont été apposées sur les murs de la mairie du 4^{ème} arrondissement, où les ouvriers seuls pouvaient voter.

De plus, des distributeurs de bulletins imprimés, portant les mêmes noms, étaient apostés à l'entrée de la mairie.

Les patrons se sont mêlés là d'une chose qui ne doit pas, qui ne peut pas les regarder. Qu'eussent-ils dit, par exemple, si les ouvriers leur avaient désigné parmi eux, de la même façon, les candidats qu'ils auraient préféré?

Nous avons protesté formellement et publiquement contre cet étrange protectorat plus détestable encore que celui des candidatures officielles en politique, attendu que les protecteurs ne sont pas directement intéressés dans la question, puisqu'ils n'ont pas le droit de voter pour leurs protégés.

En définitive, sur les dix candidats que nous avons portés à ce second tour de scrutin, six ont été élus.

En les ajoutant aux vingt et un que nous avons fait passer au premier tour, nous trouvons un total de 27 conseillers ouvriers sur 42 élections, dont onze ont échappé à notre action, faute de groupements corporatifs et de désignation préalable.

C'est donc, en réalité, 27 candidats que nous avons fait élire sur 31 que nous avons proposés. Ce succès nous suffit, quant à présent.

Nous croyons faire œuvre d'utilité en publiant, à la fin de ce volume la composition actuelle des conseils de prud'hommes, avec les professions et domiciles des conseillers.

CONSEIL DES MÉTAUX:

Briquet,	Président,	joaillier,	Palais Royal, 28.
Mimin,	Vice-Président,	joaillier,	rue Turbigo, 41.

1^{ère} catégorie:

Bourgogne,	patron serrurier,	rue de Vaugirard, 101.
Delongueil,	patron carrossier,	rue Bayard, 12.
Besoyer,	ouvrier serrurier,	nouveau chemin de ronde du Père-Lachaise, 60.
Fiacre,	ouvrier serrurier	(décédé).

2^{ème} catégorie:

Bonnet,	patron joaillier,	rue Molière, 29.
Deville,	ouvrier bijoutier,	rue Molière, 35.
Dujarrier,	graveur,	rue du Faubourg Saint-Martin, 11.
Ruby,	ouvrier orfèvre,	passage d'Angoulême, 1.

3^{ème} catégorie:

Gautrot,	fabrictant d'instruments de musique,	rue de Turenne, 80.
Lemaistre,	patron horloger,	à Saint-Maurice-Charenton.
Olivier,	id.,	rue Richelieu, 41.
Dieterle,	ouvrier facteur de pianos,	rue du-Faubourg-Poissonnière, 189.
Wilmotte,	ouvrier horloger,	rue Amelot, 14.
Régnault,	ouvrier opticien,	re Gambey, 2.

4^{ème} catégorie:

Chavagnat,	patron ferblantier,	rue des Fontaines, 7.
Gagneau,	patron fabricant de bronzes,	rue Lafayette, 115.
Boyer,	id.,	rue de l'Asile-Popincourt, 10.
Caron,	ouvrier ciseleur sur métaux,	(démissionnaire).
Taquet,	ouvrier ferblantier,	rue Durio, 2. (Belleville).
Guyard,	ouvrier monteur en bronze,	rue Saint-Martin, 169.

5^{ème} catégorie:

Laîné,	patron arquebusier,	rue Rivoli, 21.
Larivière,	patron en instruments de chirurgie,	rue des Canettes, 1.
Moreau,	ouvrier arquebusier,	rue d'Antin, 21,
Trébos,	ouvrier coutelier,	boulevard Sébastopol, 115.

Flan,	Secrétaire,	rue des Trois-Bornes, 21.
Bouton,	Commis-secrétaire,	rue du Couëdic, 51.

Breuilh,	huissier,	rue de Bucy, 12.
Champion,	id.,	rue Montmartre, 64.

CONSEIL DES TISSUS

(Nous n'avons pas le classement par catégorie).

Marienval,	Président,	patron plumassier,	rue Saint-Denis, 354.
De la Saussaye,	Vice Président,	patron fumiste,	rue Hauteville, 92.

PRUD'HOMMES PATRONS

Platiau,	dessinateur en broderie,	rue Neuve-Saint-Augustin, 29.
Bossuat,	fabricant de tissus,	rue Haute-ville, 58.
Deroy,	graveur,	rue de Ménilmontant, 98.
Bessard,	cordonnier,	rue Montmartre, 65.
Desforges,	passementier,	rue Saint-Sauveur, 4.
Meunier,	tapissier,	rue Chauchat, 3.
Sirugue,	chapelier,	boulevard des Italiens, 38.
Finaud,	chapelier,	rue Richelieu, 89.
Larcher,	fabricant de chapeaux de paille,	rue de la Banque, 20.
Corroy,	tailleur,	rue Richelieu, 29.
Montagnac,	tailleur,	boulevard des Italiens, 6.

PRUD'HOMMES OUVRIERS

Meslier,	tisseur,	rue Poncelet, 9.
Regelet,	tisseur,	impasse Longchamps, 8, à Neuilly.
Malidor,	imprimeur sur étoffes,	rue Godefroy, 40, à Puteaux.
Bichut,	tapissier,	rue du Faubourg-Saint-Denis, 41.
Angibout,	coupeur de chaussures,	rue de Chabrol, 52.
Sueur,	sellier,	rue de la Villette, 13.
Blanchin,	chapelier,	rue des Deux-Gares, 6.
Ragot,	chapelier,	rue de la Verrerie, 43.
Saunier,	fleuriste,	rue d'Aboukir, 125.
Berthemet,	fleuriste,	cité Rougemont, 3.
Godfrin,	tailleur,	rue des Martyrs, 74.
Bondon,	tailleur,	rue Villedo, 5.
Lecucq,	Secrétaire,	rue Montorgueil, 86.
Beaugé,	Commis-secrétaire,	rue du Cloître-Notre-Dame, 14

(Les huissiers sont les mêmes pour tous les Conseils).

CONSEIL DES PRODUITS CHIMIQUES

Baudoin,	Président,	boul. Perreire, 227.
Blot,	Vice-président,	r. de Turenne, 114.

1^{ère} catégorie:

Duret,	patron fabricant de couleurs,	rue Oberkampf, 23.
Camus,	patron fabricant de produits chimiques,	rue Barbette, 2.
Égrefeuille,	ouvrier en gutta-percha,	rue du Faubourg-Saint-Martin, 66.
Jourdin,	ouvrier, directeur de fab. de produits chimiques,	boulevard Belleville, 3.

2^{ème} catégorie:

Chételat,	patron fabricant parfumeur,	rue Saint-Martin, 71.
Vinois,	patron teinturier,	rotonde du Temple 20.
Rivollet,	ouvrier, contre-maître d'atelier de parfumerie,	rue du Château-d'Eau, 49.
Durand,	ouvrier teinturier en peaux,	rue de la Butte-Chaumont, 40.

3^{ème} catégorie:

Félix,	patron boulanger,	rue Sainte-Anne, 34.
Choquart,	patron fabricant de chocolat,	rue de Rivoli, 182.
Thibault,	ouvrier boulanger,	rue Vilin, 2.
Louis,	ouvrier distillateur,	rue de Grenelle Saint-Germain, 10.

4^{ème} catégorie:

Pacon,	patron fabricant de papiers peints,	rue de Reuilly, 13.
Leroy,	patron id.,	rue Lafayette, 110.
Vacquerel,	patron id.	r. Réaumur, 41.
Bougrier,	ouvrier imprimeur en papiers peints,	passage Saint-Bernard, 14.
Rémond,	id.,	rue du Rendez-Vous, 44.
Frémont,	ouvrier fonceur en papiers peints,	rue Crozatier, 25.

5^{ème} catégorie:

Radot,	patron fabricant de faïence,	passage Saint Sébastien, 11.
Nicolle,	patron fabricant verrier,	chemin de Noisy, à Aubervilliers.
Buglet,	ouvrier, contre-maître d'atelier de peinture sur porcelaine,	r. Morand, 21.
Troisvallet,	ouvrier, contre-maître porcelainier,	impasse Dubarnot, 6.

6^{ème} catégorie:

Blot,	patron fabricant de cuirs vernis,	rue de Turenne, 114.
Jumelle,	patron id.,	rue Saint-Louis, 10, à Vincennes.
Baduel,	ouvrier corroyeur,	cours de Vincennes, 3, à Saint-Mandé.
Pastoureaud,	id.,	rue du Temple, 90.
Délivré,	Secrétaire,	rue Sévigné, 19.
Perret,	Commis-secrétaire,	rue Bichat, 21.

CONSEIL DES INDUSTRIES DIVERSES

Goupil,	Président,	rue Garancière, 5.
Alboy-Rebouet,	Vice-Président,	rue Git-le-Cœur, 15.

1^{ère} catégorie:

Bourdier,	patron imprimeur-typographe,	rue Mazarine 11.
Dreyfus,	patron papetier-relieur,	boulevard Magenta, 41.
Engelmann,	patron imprimeur-lithographe,	rue de l'Abbaye, 12.
Baraguet,	ouvrier compositeur-typographe,	rue de Savoie, 15.
Mouriès,	id.,	rue Bertin-Poiré.
Jourd'heuil,	id.,	rue Vanneau, 72.

2^{ème} catégorie:

Roll,	patron fabricant ébéniste,	rue du Faubourg-Saint-Antoine, 42.
Mercier,	patron tabletier,	rue des Gravilliers, 24.
Chapellier,	ouvrier ébéniste,	avenue du Bel-Air, 7,
Bidon,	id.,	faubourg Saint-Antoine, 47.

3^{ème} catégorie:

Jolly,	patron entrepreneur de menuiserie,	rue de Maubeuge, 75.
Robin,	ouvrier menuisier en bâtiments,	impasse Vérel, 2.
Houdinet,	id., r	rue des Trois-Bornes, 32.

(Il manque un prud'homme patron dans cette catégorie).

4^{ème} catégorie:

Saint-Salvi,	patron maître charpentier,	rue de Chézy, 43, à Neuilly.
---------------------	----------------------------	------------------------------

Genet, patron maître-charpentier,
Lecocquierre, ouvrier charpentier,
(Il manque un prud'homme ouvrier dans cette catégorie).

boulevard Pèreire, 119.
rue Rennequin, 26.

5^{ème} catégorie:

Pesas, patron entrepreneur de maçonnerie, impasse du Maine, 5.
Aulu, ouvrier couvreur, rue Leregrattier, 13.
Gautherot, (élu comme ouvrier tailleur de pierres, actuellement entrepreneur de maçonnerie, de sorte qu'il tient à la fois, selon les circonstances, la place de patron et d'ouvrier), rue des Poissonniers, 30, à Neuilly.

«Je suis oiseau, voyez mes ailes, Je suis souris, vive les rats.»

6^{ème} catégorie:

Michau, patron maître carrier, boulevard Saint-Michel, 93.
Périet, patron maître carrier, villa d'Orléans, n° 26, à Montrouge.
Delhomme, ouvrier sculpteur-marbrier, rue de Sèvres, 46.
Bourgoin, ouvrier sculpteur-praticien, rue de la Procession, 8.

Plessis, Secrétaire, rue de Paris, 61, à Belleville.
Fouché, Commis-secrétaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, 16.

Chaque Conseil a son jour d'audience qui lui est propre. Le Conseil des métaux siège tous les lundis. Celui des tissus tous les jeudis. Celui des produits chimiques, tous les mardis, et celui des industries diverses, tous les mercredis.

Un service de roulement, renouvelé tous les trimestres établit la composition des deux bureaux de chaque Conseil, dont l'un, appelé petit bureau, cherche à concilier les parties sans recourir à l'autre nommé grand bureau, qui prononce les jugements.

Le petit bureau tient cinq séances par semaines. Elles commencent à une heure de l'après-midi.

Le grand bureau ouvre ses séances à midi. Elles ont lieu plus ou moins souvent, selon les besoins du service.

FIN DU TOME PREMIER.
